

LE FIL D'AMNESTY



BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL

MAI/JUIN 2012

N°14

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL

Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

Éditrice responsable : Marie Noël

Bureau de dépôt : Bruxelles X

N° agrégation : P901135

BELGIQUE-BELGIË

P.P. - P.B.

1/23456

NON AU COMMERCE IRRESPONSABLE DES ARMES
LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN AFRIQUE
LE CŒUR REBELLE DE LA CHINE

**FACE AUX
MATRAQUES**

MANIFESTATIONS ET MAINTIEN DE L'ORDRE EN EUROPE

ÉDITO

Au moment où vous lirez ceci, le rapport annuel d'Amnesty International aura été publié et rencontré, du moins je l'espère, un peu d'écho dans les médias. Il est une fois de plus, à sa manière, une tentative de faire entendre la voix de celles et ceux qui n'en ont pas.

Bien sûr, cette brique (155 pays passés en revue) rend difficilement hommage à toutes les victimes que la violence, l'appât du gain, les croyances hégémoniques ou tout simplement le pouvoir ont engendrées. Mais elle est un des seuls recours pour ces personnes — devant l'immobilisme au mieux, les intérêts géopolitiques à court terme au pire — de pays occidentaux ou « émergents » qui n'ont pas tiré la leçon des révolutions qui ont bouleversé le monde en 2011. Des millions d'individus en ont eu assez du fatalisme dont on les affublait dans les cercles d'experts. Des citoyens et des citoyennes ont donné l'exemple et montré que la rue était capable de renverser les tyrans les plus établis.

Hélas, bien d'autres régimes autocrates et soutenus souvent par nos armes ont anticipé le ras-le-bol de leurs concitoyens, non pas en lâchant du lest, mais en réprimant préventivement toute tentative de penser différemment.

Des milliers de personnes se sont retrouvées ainsi face aux fusils des militaires, notamment en Afrique sub-saharienne. Nombre d'entre eux se sont retrouvés dans les geôles de ces régimes cyniques.

C'est à ces activistes que le rapport annuel rend hommage. C'est aux activistes et militants ici que ce livre doit donner le courage d'agir encore et encore pour les soutenir.

Car même lorsque les révolutions ont abattu les tyrans, il en est encore ici pour savoir, mieux que les hommes et les femmes vainqueurs, ce qui est bon pour eux. Alors, n'oublions pas de les soutenir. Lucidement, intelligemment. Mais faisons-le. Sans quoi nos frères et nos sœurs de là-bas auront perdu vraiment tout espoir en nous.

Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique francophone

LE NOUVEAU RAPPORT D'AMNESTY EST SORTI !

Le Rapport 2012 d'Amnesty International rend compte de la situation des droits humains en 2011 dans 155 pays et territoires.

Pour le consulter ou pour le commander en ligne, rendez-vous sur www.amnesty.be/rapportannuel

Ci-dessous : Su Su Nway, militante des droits du travail, à son arrivée à l'aéroport de Yangon (Myanmar) le 16 octobre 2011. Elle avait été condamnée à 12 ans et 6 mois de réclusion mais elle a été libérée à la faveur d'une amnistie accordée par le gouvernement à environ 240 prisonniers politique. © REUTERS/Soe Zeya Tun



SUIVEZ LE FIL D'AMNESTY

LE CŒUR REBELLE DE LA CHINE

Au Tibet et dans toute la Chine, des personnes manifestent d'une manière de plus en plus désespérée contre la répression. Agissez et exhortez (PAGE 28) le gouvernement chinois à respecter la liberté d'expression.



PAGE 6

SOUS PRESSION

Dans toute l'Afrique, des journalistes risquent leur liberté et leur vie lorsqu'ils critiquent les autorités ou donnent des informations sur les conflits.



PAGE 10

NON AU COMMERCE IRRESPONSABLE DES ARMES !

Tortures, viols, arrestations arbitraires, meurtres, enfants soldats, déplacements forcés... Malgré des conséquences dramatiques, le commerce des armes dites « classiques » ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune réglementation internationale précise.



PAGE 16

EN LIGNE DE MIRE

En Iran, la nouvelle cyberpolice déconnecte les blogueurs et les utilisateurs de réseaux sociaux, et se prépare à limiter l'accès à Internet et à le remplacer par un intranet géré par l'État.



PAGE 21

UNE ANNÉE DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

Tout d'horizon de nos réussites durant la campagne d'un an lancée pour notre 50^e anniversaire, avec notamment un aperçu de la manière dont les réseaux sociaux ont révolutionné le travail de campagne en Italie.



PAGE 20

ÉCRIRE
POUR LES DROITS
LISEZ, DIFFUSEZ, AGISSEZ
VOIR PAGE 26



PAGE 8

« ON NE PEUT PAS RESTER LÀ À NE RIEN FAIRE. »

Le militant soudanais **MOHAMED HASSAN ALIM** explique qu'il préfère aller en prison plutôt que de ne rien faire.



PAGE 14

LA VIOLENTE RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS PACIFIQUES

Nous devons plus que jamais surveiller étroitement les opérations de maintien de l'ordre lors des manifestations en Europe, déclare **GIORGOS KOSMOPOULOS**.



PAGE 18

HALTE AUX NAVIRES DE LA HONTE

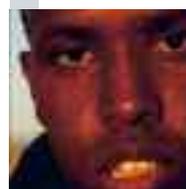
Pourquoi des cargos continuent-ils de livrer des armes aux États qui violent les droits humains ? **BRIAN WOOD** explique comment nous pouvons les arrêter.



PAGE 22

LE TOURNAGE DE CHILDREN OF THE JAGUAR

Un nouveau documentaire montre le combat de la communauté indigène sarayaku pour ses terres et son mode de vie en Équateur. **MARIANO MACHAIN** a rencontré ses membres.



ET PUIS ENCORE ?

Prenez connaissance des dernières campagnes et des dernières nouvelles régionales dans **NOTRE ACTUALITÉ (PAGE 4)**, du *Rapport 2012* d'Amnesty International et des **BONNES NOUVELLES (PAGE 30)**. Consulter

L'AGENDA de la section d'Amnesty International Belgique francophone (PAGE 13).

© Amnesty International Publications 2012.

© AILRC-FR pour la version francophone

© AIBF pour les pages belges

Amnesty International

Belgique francophone

9, rue Berckmans

1060 Bruxelles

Tel. : 02/538.81.77

Fax : 02/537 37 29

www.amnesty.be - amnesty@amnesty.be

Compte :

IBAN BE85 0012 0000 7006

BIC GEBABEBB

Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.

Tous droits de reproduction réservés.

Photo de couverture : La police antiémeute disperse une manifestation contre l'austérité à Barcelone, en Espagne, le 27 mai 2011. Les policiers ont à maintes reprises frappé à coups de matraque des manifestants pacifiques et tiré sur eux avec des balles en caoutchouc et des balles à blanc. © REUTERS/Albert Gea

Notre Actualité

Nouvelles des équipes et campagnes régionales d'Amnesty International

Au moins

18 750

personnes à travers le monde étaient sous le coup d'une sentence capitale

à la fin de l'année 2011.

Une enseignante *adivasi* maintenue en détention

Soni Sodi, institutrice *adivasi*, est maintenue en détention en Inde parce qu'elle aurait aidé les rebelles maoïstes. Estimant que les accusations portées contre elle sont infondées et motivées par des considérations politiques, Amnesty International demande sa libération. Selon Soni Sodi, les policiers de l'État du Chhattisgarh l'auraient torturée et agressée sexuellement.



Soni Sodi

Moyen-Orient et Afrique du Nord État de non-droit en Libye

Des centaines de miliciens armés agissent toujours en Libye, plus d'un an après le début du soulèvement. En janvier et février 2012, des délégués d'Amnesty International ont rencontré un grand nombre de détenus – dont beaucoup ont déclaré avoir été roués de coups, avoir reçu des décharges électriques, ou avoir subi d'autres mauvais traitements allant jusqu'à la torture lors de leur détention par les miliciens dans l'ouest et le centre du pays – ainsi que les proches de plusieurs détenus morts après avoir été torturés. Les personnes soupçonnées d'être fidèles à Mouammar Kadhafi, y compris des étrangers venus surtout d'Afrique subsaharienne et certaines populations locales, ont été visées, et l'on compte toujours par milliers les arrestations ou les déplacements forcés.

Pour en savoir plus :

www.amnesty.be/printempsarabe

Nous avons lancé

369

nouvelles actions urgentes sur notre site www.isavelives.be en 2011

Rejoignez le réseau des actions urgentes pour les recevoir directement par mail lors de leur publication et pour agir encore plus efficacement. www.isavelives.be

Europe et Asie centrale

Démission d'une membre de la commission d'éthique des Jeux olympiques

Une membre de la commission d'éthique des Jeux olympiques de 2012 de Londres a récemment démissionné après qu'un contrat de parrainage eut été passé avec la société Dow Chemical. Dans sa lettre de démission, Meredith Alexander faisait référence aux recherches menées par Amnesty International sur la fuite de gaz survenue en 1984 à Bhopal, qui a provoqué la mort de plus de 20 000 personnes. Depuis 2001, Dow possède à part entière la société Union Carbide, elle-même propriétaire de la filiale indienne qui gérait l'usine ayant provoqué la catastrophe. À Bhopal, plus de 100 000 personnes souffrent toujours de graves problèmes de santé en raison de la fuite de gaz et de la pollution qui persiste sur les lieux. <http://petitlien.fr/dowchemical>



©Ilya van Marie / Amnesty International

En 2011, à la connaissance d'Amnesty International,

20
pays ont procédé
à des exécutions,
contre 31 en 2001

Amériques

Le Taser tue

En février, le nombre de personnes décédées aux États-Unis après avoir reçu des décharges de pistolets Taser a atteint 500. Johnnie Kamahi Warren n'était pas armé lorsqu'un policier d'Alabama lui a tiré au moins deux fois dessus avec un pistolet Taser, le 13 février. Il aurait fait un arrêt respiratoire peu après avoir reçu une décharge, puis son décès a été prononcé moins de deux heures plus tard. Amnesty International estime que ces armes ne doivent être utilisées que dans des cas où la police aurait pu envisager d'utiliser des armes à feu. Plus d'informations sur

<http://tinyurl.com/taser-report>

Afrique

Journée internationale contre l'homophobie

De nombreuses personnes en Afrique subissent des actes de harcèlement, des persécutions et des violences à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Le 17 mai, Amnesty International a fait campagne pour que les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées soient mieux protégés en Afrique subsaharienne.

Infos : la page Facebook de la coordination
Orientations Sexuelles et Identités de Genres
www.facebook.com/AmnestyInternational.LGBTQI

« Le résultat essentiel du Printemps arabe est l'ouverture d'une brèche dans la barrière de la peur. Une formidable opportunité est alors apparue pour le changement, en bien ou en mal. En fin de compte, je suis très optimiste concernant les événements en cours. Nous pouvons provoquer le changement. »

Shawkyy Othman, professeur d'université du Caire (Égypte)

« Je suis heureux de retrouver mes amis. Amnesty International symbolise les droits humains et la liberté. Je suis reconnaissant pour tous les efforts déployés par votre organisation et d'autres mouvements qui se battent pour la liberté en Azerbaïdjan. »

Jabbar Savalan, étudiant, libéré de prison après la campagne d'Amnesty International
Écrire pour les droits

En première ligne

La traversée de la nuit

MAHA ABU SHAMA, chargée de campagne d'Amnesty International, s'entretient avec des femmes fuyant le massacre en Syrie.



Maha Abu Shama, à la frontière jordanienne avec la Syrie. © AI

Après avoir mis une semaine à atteindre le camp de transit d'al Ramtha, en Jordanie, début février, j'ai découvert un bâtiment abritant quelques réfugiés arrivés de Syrie

depuis peu. Dans un grand couloir vide, cinq portes s'ouvraient sur des pièces hébergeant des familles. J'ai frappé à une porte, au hasard.

Dans cette pièce-là vivaient deux sœurs, leurs deux belles-sœurs et plusieurs enfants. Ils venaient de Tasil, un village proche de Deraa, en Syrie, à une dizaine de kilomètres du camp. « Nous avons un peu peur de vous donner des informations, nous a expliqué l'une des sœurs, car nous ne savons pas si vous préviendrez les autorités syriennes. » Une fois que je leur eus décrit le travail d'Amnesty, elles ont commencé à se détendre.

Elles avaient perdu leur frère aîné 10 mois plus tôt : « Il a été tué par un tireur embusqué dans un quartier de Deraa. » Ensuite, presque comme si elles rapportaient une histoire ne les concernant pas, elles m'ont parlé d'un deuxième frère, militant, abattu par balle une semaine plus tôt devant une jeune fille : « On nous a dit qu'elle avait perdu l'usage de la parole à cause du choc ».

Elles connaissaient sept autres personnes qui avaient été tuées en une semaine et m'ont donné quelques noms. Je leur ai demandé : « S'agissait-il toujours d'hommes ? » Elles se sont alors rappelé qu'il y avait aussi eu une femme, abattue alors qu'elle étendait son linge sur le toit.

Elles avaient quitté la Syrie au cœur de la nuit, puis marché des kilomètres avec leurs enfants avant de passer la frontière jordanienne en rampant à plat ventre pour éviter d'être repérées par les gardes-frontières syriens. « S'ils n'arrivent pas à attraper les militants, ils finissent par s'en prendre à leur famille. »

Au moment où j'allais partir, une des femmes m'a raconté, presque en plaisantant : « Avant de quitter Tasil, j'ai regardé par la fenêtre et j'ai vu des agents des forces de sécurité qui poursuivaient un homme, près du village. Ils lui tiraient dessus et je me suis dit qu'ils allaient le tuer à coup sûr. En regardant plus attentivement, je me suis aperçue que cet homme était mon mari. Grâce à Dieu, il a réussi à s'échapper ».

Amnesty International a demandé à plusieurs reprises que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation en Syrie. Nous demandons également la mise en place d'un embargo international sur les armes et le gel des avoirs du président syrien, Bashar el Assad, et de ses proches.

LE CŒUR REBELLE DE LA CHINE

Les images de Tibétains s'immolant par le feu après s'être aspergés d'essence ont attiré l'attention du monde entier. D'autres personnes à travers la Chine recourent à ce moyen extrême pour réclamer le respect de leurs droits.

Le 5 mars de cette année, Dorjee, un Tibétain de 18 ans, s'est immolé par le feu dans le canton de Ngaba, dans la province du Sichuan (sud-est du pays). Il aurait crié des slogans antigouvernementaux avant de mourir, dévoré par les flammes.

C'était la troisième personne à s'immoler par le feu en l'espace d'une seule semaine. Entre l'année 2009 et le 20 mars 2012, trente Tibétains, pour la plupart des moines et des religieuses, ont tenté de se suicider par le feu pour protester contre la répression que la Chine exerce contre leur religion, leur langue et leur culture. Vingt au moins ont trouvé la mort.

Refusant de reconnaître les doléances du peuple tibétain, les autorités ont préféré chercher à avilir ceux qui sont morts afin de les discréditer, eux et leurs revendications. Les hauts responsables chinois du canton de Ngaba ont récemment accusé celles et ceux qui se sont immolés par le feu d'avoir un « casier judiciaire » et une « mauvaise réputation ».

Les autorités chinoises associent depuis longtemps la force brutale et la conciliation (par exemple, elles cèdent à certaines revendications ou soudoient les meneurs du mouvement en leur proposant un emploi ou de l'argent) pour mieux désamorcer les protestations. Pourtant, le mécontentement continue de se faire entendre.

Dans toute la Chine, des militants qui défendent la démocratie, des personnes expulsées de leur terre et de leur foyer, et beaucoup d'autres demandent aussi le respect de leurs droits. Il arrive à ces protestataires de recourir à cet acte de désespoir qui caractérise de plus en plus le mouvement de résistance des Tibétains.

DES MAISONS DÉTRUITES SANS AVERTISSEMENT

Si un sujet a tout particulièrement galvanisé les simples citoyens dans toute la Chine, c'est bien la

question des expulsions forcées. Depuis la préparation des Jeux olympiques de Pékin, en 2008, de vastes projets d'aménagement sont allés bon train sans faire grand cas du sort des personnes affectées.

Des milliers de personnes, vivant dans des zones rurales ou urbaines, ont connu le traumatisme de voir leur foyer détruit sans avoir été consultées ni avoir reçu de compensation ou de proposition pour se reloger ailleurs. Les familles ont été averties des démolitions imminentes par le bouche-à-oreille ou par la diffusion soudaine d'une annonce publique, lorsqu'elles ont été informées.

Le 17 novembre 2010, Wang Jinwen, alors étudiant en droit à l'université Tsinghua, à Pékin, a appris que la maison de ses parents, située à Beisanli, village de la province du Shandong, avait été démolie sans préavis.

« Ma maison a été détruite au bulldozer et le terrain a été immédiatement débarrassé – les meubles, les vêtements, la nourriture, mes livres... étaient éparpillés partout », a-t-il écrit dans une lettre ouverte aux autorités locales, peu de temps après.

Lorsque des expulsions ont lieu, elles sont souvent violentes, avec l'intervention de policiers, de fonctionnaires du bureau d'« aménagement urbain », voire de voyous embauchés par les promoteurs pour s'en prendre à ceux qui résistent ou qui osent protester.

LA MOBILISATION DES OPPOSANTS

Des Chinois soumis à une expulsion forcée se sont immolés par le feu. Ce geste terrible a également constitué le dernier acte de résistance de personnes qui avaient été empêchées d'obtenir une aide juridique ou qui avaient été harcelées pour avoir tenté de protester par d'autres moyens. En novembre 2009, Tang Fuzhen s'est immolée par le feu après avoir tenté, sans succès, de résister à son expulsion à Chengdu, dans la province du Sichuan.



© REUTERS/Carlos Barria

Elle a succombé à ses brûlures. Autour de ce cas emblématique se sont rassemblés ceux qui critiquent l'insuffisance des protections offertes par le gouvernement chinois contre les expulsions forcées. Depuis lors, le gouvernement s'est vu contraint d'adopter des réformes, certes limitées.

Les conflits fonciers ont toutefois conduit d'autres personnes à s'immoler, depuis l'acte désespéré de Tang Fuzhen. Amnesty International a rassemblé des informations sur environ 25 cas de personnes qui ont décidé de périr par les flammes depuis 2009.

LES « RASSEMBLEMENTS DE JASMIN »

Durant l'année passée, le gouvernement a vu gagner en force les revendications de la population



Province du Sichuan, 13 novembre 2011. Une religieuse bouddhiste tibétaine du monastère de Ganden Jangchup Choeling fait une pause pendant les travaux de réparation d'une route de montagne, près de la ville de Daofu. Palden Choetso, une religieuse âgée de 35 ans qui vivait dans le même monastère, s'était immolée par le feu 10 jours plus tôt.

chinoise pour plus de libertés et une participation aux décisions concernant l'avenir du pays. Quand des bouleversements politiques ont ébranlé le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, début 2011, les secousses ont atteint la Chine, déclenchant l'une des pires campagnes de répression dans le pays depuis les manifestations de la place Tiananmen, en juin 1989.

La « révolution de Jasmin » en Tunisie, notamment, a suscité sur Internet, en février 2011, un appel à des manifestations similaires en Chine. « Pour l'avenir de notre pays, pour les droits fondamentaux de nos enfants et des générations futures, ayez le courage de vous manifester », pouvait-on lire sur un site en chinois basé aux États-Unis. Le message exhortait

les citoyens à se rassembler et à se promener pacifiquement dans les villes, un peu partout en Chine.

La réponse des autorités ne s'est pas fait attendre. Avant que le mois ne s'achève, plus de 130 personnes – blogueurs, artistes, détracteurs du gouvernement, cybermilitants et autres – avaient été mises en détention, soumises à des disparitions forcées ou placées sous surveillance.

Parmi elles figurait Chen Wei, qui fut un militant du mouvement de Tiananmen en faveur de la démocratie. En décembre de l'an dernier, il a été condamné à neuf ans de prison pour « incitation à la subversion de l'État » parce qu'il avait mis en ligne des articles critiquant le

parti communiste.

Qu'ils luttent pour leurs croyances ou leur culture ou pour leur droit au logement, les citoyens ordinaires de Chine prennent position de manière extrême, allant parfois jusqu'à sacrifier leur vie. Il est temps que le gouvernement chinois écoute son peuple et considère comme prioritaires les réformes politiques qu'il doit mener pour rééquilibrer les fortes mesures économiques qui ont catapulté le pays sur le devant de la scène mondiale.

AGISSEZ

Pour demander le respect de la liberté d'expression en Chine, un modèle de lettre est proposé en page 28.

« ON NE PEUT PAS RESTER LÀ À NE RIEN FAIRE. »

Mohamed Hassan Alim est bien connu des autorités soudanaises car il est membre d'un parti non-violent d'opposition, le parti Baas. Il est également connu sous le nom de Boshi. Il a 29 ans, vit à Khartoum et a récemment reçu son diplôme d'ingénieur. Il a été arrêté pour la première fois par les services de renseignement en janvier 2011, et a été torturé et maintenu en détention au secret pendant 45 jours. Il a été arrêté de nouveau le 26 décembre, juste après avoir critiqué un haut responsable du gouvernement dans un discours diffusé sur YouTube. Les deux fois, il a été remis en liberté sans inculpation.

Comment est né votre intérêt pour les droits humains ?

J'ai grandi en voyant des atteintes aux droits humains être commises tous les jours, et je suis militant depuis maintenant plus de 12 ans. Il y a tant d'injustices au Soudan qu'en tant qu'être humain, vous ne pouvez pas rester là à ne rien faire. J'ai toujours ressenti le besoin de défendre mes droits et ceux de la société tout entière.

Quelles conséquences votre action a-t-elle sur votre vie ?

Mon action en tant que militant m'a appris qu'à parti du moment où je sors de chez moi, tout devient possible : je peux être ar-

rêté, placé en détention et passé à tabac à tout moment. Au Soudan, tous les militants craignent pour leur sécurité. Le gouvernement actuel n'accepte aucune opposition. Beaucoup de militants se trouvent toujours en détention, et il n'y a pas de contrôle judiciaire lorsque la durée dépasse celle prévue par le Code pénal. La loi n'est pas respectée. La police et l'armée ne sont pas là pour protéger les citoyens mais pour protéger le gouvernement. Tout cela a créé un climat difficile et peu sûr pour les militants.

Quels sont les principaux obstacles rencontrés dans la

lutte contre les atteintes aux droits humains au Soudan ?

Au Soudan, la situation est devenue comme un cancer qui nécessite une opération chirurgicale. Le principal problème, c'est le système politique vicié qui est en place depuis toutes ces années et qui doit être destitué. Beaucoup de groupes militants, en particulier des groupes d'étudiants tels que Girifna et Jeunes pour le changement, élèvent la voix et agissent pour atteindre ce principal objectif : se débarrasser de ce système.

Il y a actuellement un grand nombre de problèmes à régler au Soudan : la corruption, le non-respect de la liberté d'expression, de la liberté d'association et du droit de circuler librement, ainsi qu'une discrimination généralisée à l'égard des groupes ethniques. Je pense que tout cela est lié à un problème principal : les abus de pouvoir commis par les autorités et la culture de l'impunité qui prédomine. Un membre de la police ou de l'armée peut arrêter, placer en détention et torturer n'importe quel citoyen soudanais en dehors de toute procédure juridique. Les responsables du gouvernement et leur famille, quant à eux, sont protégés et libres d'agir comme bon leur semble. Seul le pouvoir compte, ce qui a créé des inégalités flagrantes dans la société, en termes d'éducation, de santé et d'emploi.

Si vous pouviez changer une chose dans votre pays, que feriez-vous ?

Je changerais la culture que le gouvernement a encouragée au

sein de la société soudanaise. C'est une culture de la marginalisation, de l'absence de solidarité, de l'inégalité entre hommes et femmes et de la discrimination. Nous devons changer ces aspects de notre société puis commencer à instaurer un système juste et démocratique.

Qu'est-ce qui vous permet de rester motivé dans les moments difficiles ?

Je suis convaincu que nous avons tous un but sur terre ; le mien est de défendre la dignité et les droits des personnes. Ma motivation vient de ma conviction que je dois dénoncer l'injustice. Les périodes que j'ai passées en détention sont celles où je me suis senti le plus utile pour la société.

Avez-vous un message pour nos lecteurs ?

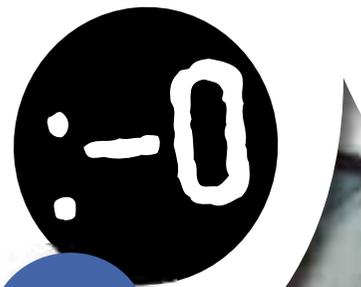
J'aimerais remercier Amnesty International et ses membres pour tous leurs efforts. J'aimerais aussi ajouter qu'il est important de dire la vérité, et de se battre pour elle. Tous les êtres humains ont le droit de vivre dans la dignité et d'être respectés. Nous devons tous agir ensemble, solidairement, contre toutes les violations des droits humains.

« We are all Boshi » (« Boshi, c'est nous tous »), dessin de Khalid Albaih. Ce dessin fait référence au groupe Facebook « We are all Khaled Said » et à la campagne pour la justice menée en faveur de ce jeune homme traîné hors d'un cybercafé et battu à mort par des policiers égyptiens en 2010.





Pas d'accord,
j'assume!



Edition
2012

AMNESTY
INTERNATIONAL



Se battre pour les droits
humains, ça en vaut
la peine !

QUAND?
LE 19
OCTOBRE
2012

Pour qui?
Pour tous les
élèves de primaire
et secondaire qui
pensent que se
battre pour les
droits humains,
ça en vaut la
peine

AGISSONS POUR
LES ENFANTS SOLDATS

Où?
DANS
VOTRE
ÉCOLE

Amnesty International lance pour la troisième année consécutive sa grande journée d'action « Pas d'accord, j'assume ». Après le succès de l'édition précédente, lors de laquelle plus de 110 écoles de la région wallonne et de Bruxelles-Capitale se sont mobilisés pour défendre le droit à la liberté d'expression, nous vous proposons cette année d'agir pour les enfants soldats.

Pourquoi les enfants soldats ? On estime qu'environ 300 000 enfants sont recrutés par des groupes armés de par le monde, et prennent part à des conflits violents qui les dépassent. Ils deviennent soldats, mais aussi porteurs d'armes, messagers, cuisiniers, esclaves sexuels, entre autres. Leurs droits les plus fondamentaux, tels que le droit à la vie, à l'éducation, à la santé, ne

sont pas respectés. De plus, leur réintégration dans la société est souvent difficile et longue. Si les enfants soldats sont toujours une réalité, cette thématique est de moins en moins abordée dans les médias et les débats internationaux. C'est pourquoi nous vous proposons, sur une journée, d'agir pour faire connaître et soutenir les enfants soldats.

Comment faire ? Affiches, débats, saynètes, écriture de cartes, dessins, photos... il existe de nombreuses manières de réussir la journée Padaja !

Un dossier pédagogique (disponible en juin), un dossier d'exercices et un autre d'actions, vous permettront de travailler la thématique, de l'aborder avec vos élèves et d'avoir pleins d'idées pour mener au mieux cette journée.

Alors n'attendez plus, inscrivez-vous ! Il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription ci-contre. Nous reprendrons contact avec vous.

Pour plus d'infos : Laura Lhoir – llhoir@amnesty.be

Parlez-en autour de vous. Vous connaissez des profs, des directeurs, des éducateurs... donnez-leur l'info. Cette journée ne doit pas être cachée.

Formulaire d'inscription à renvoyer à
AIBF, Laura Lhoir,
9 rue Berckmans, 1060 BXL

Nom de l'école : _____

Adresse : _____

Nom du responsable : _____

Prénom du responsable : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Nombre d'élèves : _____

SOUS

Bien souvent, en Afrique, les journalistes s'exposent à des réactions brutales s'ils critiquent leur gouvernement. Dans certains pays, les journaux, les sites web et les chaînes de radio et de télévision sont surveillés de près par des agents des forces de sécurité prêts à intervenir pour juguler toute contestation. Ailleurs, les journalistes sont visés pour leur couverture des conflits armés ou des attentats. Ceux qui poursuivent leur travail malgré les dangers courent le risque d'être arrêtés, emprisonnés, torturés, voire tués.

GAMBIE : CONDAMNÉ AUX TRAVAUX FORCÉS POUR AVOIR IMPRIMÉ DES TEE-SHIRTS

En Gambie, les journalistes courent le risque d'être arrêtés lorsqu'ils écrivent des articles ou divulguent des informations critiques à l'égard du gouvernement. Certains journaux ont été interdits, ou des intrusions ont eu lieu sur leurs sites web. Ces vingt dernières années, au moins 27 journalistes se sont exilés, craignant pour leur vie. D'autres ont fait l'objet d'une disparition forcée ou ont, semble-t-il, été torturés ou tués par les forces de sécurité du gouvernement.

Chief Ebrima Manneh, journaliste du *Daily Observer*, est porté disparu depuis 2006. Une décision de justice a statué en faveur de sa libération et du versement de dommages et intérêts à sa famille, mais en vain. La situation générale de la liberté d'expression reste sombre. Amadou Scattered Janneh, ancien ministre gambien de l'Information et de la communication, a été arrêté en juin 2011 parce qu'il était en possession de tee-shirts portant la phrase suivante : « End to Dictatorship Now » (« En finir immédiatement avec la dictature »). Il a ensuite été condamné à la réclusion à perpétuité assortie d'une peine de travaux forcés pour trahison. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

SOUDAN : DES VOIX RÉDUITES AU SILENCE

« Les poursuites engagées contre moi n'ont pas été abandonnées. Je pourrais être jeté en prison sans préavis. Je suis sans emploi et ne peux plus écrire pour mon journal. » Abuzar Al Amin

Ces dernières années, celles et ceux qui critiquent ouvertement le gouvernement soudanais ont fait l'objet de menaces de plus en plus précises. Les services de sécurité ont arrêté et torturé des journalistes, des écrivains et des militants.

En mai 2010, Abuzar al Amin, ancien rédacteur en chef adjoint du journal *Rai Al Shaab*, a été arrêté et condamné à cinq ans d'emprisonnement pour avoir « porté atteinte au système constitutionnel » et « publié de fausses informations ». Par la suite, sa peine a été réduite à un an d'emprisonnement, mais de nouveaux chefs d'inculpation ont été retenus contre lui. Il a été libéré sous caution en août 2011. Toutefois, il peut être de nouveau jeté en prison à tout instant car les poursuites engagées à son encontre n'ont pas été abandonnées.

AGISSEZ

Pour intervenir en faveur d'Abuzar al Amin, rendez-vous à l'adresse <http://www.isavelives.be/fr/node/9217>

MALAWI : OÙ EST L'INTÉRÊT PUBLIC ?

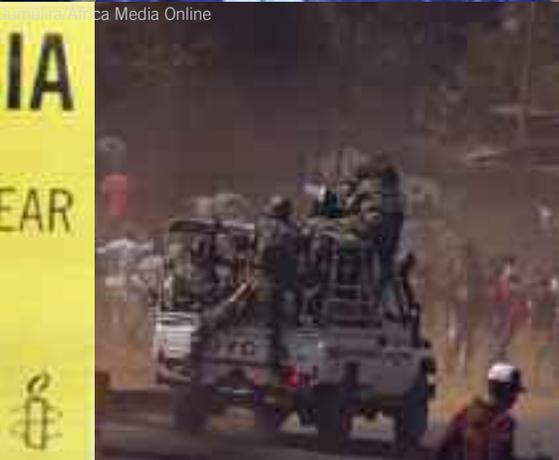
« Vous ne pouvez pas manifester, vous ne pouvez pas vous exprimer librement. Le Malawi est en train de devenir un État policier. Où allons-nous ? » Un défenseur malawien des droits humains, 2011

Au Malawi, la situation reste tendue pour les journalistes. Les reporters assurant la couverture des manifestations ayant eu lieu dans tout le pays en juillet 2011 ont été arrêtés et battus, et leurs appareils photos et carnets de notes ont été confisqués et détruits. Certains ont reçu des blessures graves à la tête après avoir été frappés à coups de crosse de fusil. Quatre stations de radio indépendantes ont temporairement fait l'objet d'une

Page 10, en partant du haut : Eskinder Nega avec sa famille; manifestation de journalistes à Khartoum, au Soudan; Chief Ebrima Manneh; des journalistes somaliens accompagnent la dépouille de leur confrère Abdisalan Sheikh Hasan. Page 11, en partant du haut : Abuzar al Amin; Amadou Janneh; Malawi, juillet 2011.



PRESSION



interdiction d'émettre. Une loi récente a conféré au ministre de l'Information le pouvoir d'interdire toute publication s'il est estimé qu'elle « n'est pas d'intérêt public ». Depuis son entrée en vigueur, elle a été utilisée pour faire taire les critiques et juguler la liberté de la presse.

ÉTHIOPIE : ASSEZ !

« **Peut-être que cette année sera celle où la liberté d'expression et d'association sera respectée... Peut-être que cette année sera celle où les Éthiopiens cesseront d'être incarcérés en raison de leurs convictions politiques.** »

Es-kinder Nega, journaliste éthiopien et ancien prisonnier d'opinion. Quelques jours après avoir prononcé un discours sur la liberté de la presse, en septembre 2011, Eskinder Nega a été arrêté. Il est actuellement jugé, avec 23 autres journalistes et personnalités politiques de l'opposition. Ils sont notamment inculpés d'« actes terroristes », de « haute trahison » et d'« espionnage ».

Il est habituel pour les autorités d'avoir recours à des inculpations pénales et des accusations de terrorisme pour faire taire les dissidents. En janvier 2012, les journalistes Reyot Alemu et Woubshet Taye ont été déclarés coupables de terrorisme et de blanchiment d'argent après avoir écrit des articles critiques à l'égard du gouvernement. Le journaliste Elias Kifle, résidant aux États-Unis, a été jugé par défaut et déclaré coupable. Les charges retenues contre eux étaient essentiellement liées à leurs articles sur la présence du slogan « Beka ! » (« Assez ! ») dans toute la capitale, Addis-Abeba, en mai 2011, ce slogan constituant un appel à des manifestations pacifiques contre le gouvernement.

RWANDA : LA PAROLE INCARCÉRÉE

Après des années d'intimidation, seuls quelques rares journalistes rwandais indépendants sont toujours en mesure d'exercer leur profession. Les autorités ont eu recours à des sanctions, un arsenal législatif et des poursuites

pour diffamation afin de paralyser les médias indépendants avant l'élection présidentielle de 2010. Des responsables de publication et des journalistes renommés ont fui le pays; d'autres ont été condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement.

Agnès Nkusi Uwimana, rédactrice en chef du magazine indépendant *Umurabyo*, en langue kinyarwanda, et la rédactrice en chef adjointe, Saidati Mukakibibi, ont été poursuivies en 2010 à la suite de la publication d'articles critiquant les politiques du gouvernement et accusant de corruption ses hauts responsables, y compris le président, Paul Kagame. En février 2011, elles ont respectivement été condamnées à 17 et 7 ans de prison.

Récemment, le gouvernement s'est lancé dans un ensemble de réformes ambitieuses qui, si elles sont adoptées, pourraient réduire l'emprise exercée par l'État sur les médias.

SOMALIE : UN COURAGE À L'ÉPREUVE DES TIRS

La Somalie compte parmi les endroits les plus dangereux au monde pour les journalistes. Depuis 2007, au moins 25 d'entre eux ont été tués dans ce pays. D'autres ont été harcelés, attaqués et contraints à l'exil, ce qui a étouffé toute information indépendante sur le conflit armé qui sévit dans le centre et le sud du pays.

Abukar Hasan Mohamud Kadaf, ancien directeur de la radio indépendante Somalweyn, a été abattu par des inconnus le 28 février 2012. Il est le troisième journaliste assassiné dans la capitale, Mogadiscio, en à peine deux mois. Hassan Osman Abdi, connu sous le nom de « Hassan Fantastic », a été tué par balle devant son domicile de Mogadiscio, le 29 janvier. Abdisalan Sheikh Hassan a reçu une balle dans la tête le 18 décembre 2012. L'homme qui a tiré portait un uniforme de l'armée gouvernementale.

À ce jour, personne n'a été traduit en justice pour ces meurtres et ces attaques perpétrés contre des journalistes en Somalie.

YÉKÉS



UN JOB DE MILITANT À PORTÉE DE TOUS : RECRUTER DES MEMBRES POUR AMNESTY !

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspiras à un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent libres et égaux en droit ? Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains ? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty. La force de notre organisation, ce sont nos membres et nos donateurs. Nous ne fonctionnons que grâce à leur don pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

De février à mi-décembre, nos équipes de recruteurs iront à la rencontre du public dans les rues, les gares, stations de métro, etc. Elles mettront en avant nos nombreuses campagnes comme, entre autres, la liberté d'expression, les enfants soldats, la violence conjugale. Elles expliqueront le travail de notre organisation dans la défense des droits humains. Pour finir, elles proposeront aux personnes rencontrées de nous soutenir via un formulaire de soutien financier mensuel.

AMNESTY
INTERNATIONAL



Profil

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains.
- Apprécier le travail au grand air.
- Une communication fluide et aisée.
- Honnêteté, ponctualité, esprit d'équipe.
- Être motivé par des objectifs.
- Flexible, convaincant(e), dynamique, souriant(e) et persévérant(e).
- Maîtrisant parfaitement le français.

Offre

- Contrat à durée déterminée de 1, 2 ou 3 mois (temps plein ou partiel).
- Salaire attractant.
- Un chèque repas de 7€ par jour.
- Ambiance de travail sympa au sein d'une équipe dynamique.
- Une formation en interne sur nos campagnes.
- Une information régulière sur l'actualité des droits humains.
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération.

Si tu es intéressé(e), envoie ton CV accompagné d'une lettre de motivation à Amnesty International Belgique francophone
Armel BOTAKA • 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles
02 538 81 77 • abotaka@amnesty.be

Agenda

Calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone

Agir

Le petit train citoyen « Ça passe par ma commune »



Le petit train citoyen « Ça passe par ma commune » circulera dans les différents quartiers des communes de :

- Anderlecht : le samedi 23 juin
- Auderghem : le dimanche 17 juin
- Binche : le dimanche 2 septembre
- Couvin : le samedi 15 septembre
- Etterbeek : le dimanche 17 juin
- Geer : le dimanche 3 juin
- Gembloux : le samedi 16 juin
- Herve : le dimanche 3 juin
- Ixelles : le dimanche 9 septembre
- La Louvière : le samedi 8 septembre
- Mons : le vendredi 7 septembre
- Namur : le vendredi 15 juin
- Nivelles : le dimanche 10 juin
- Ottignies LLN : le dimanche 24 juin
- Schaerbeek : le samedi 16 juin

- Tournai : le dimanche 2 septembre
- Waterloo : le dimanche 10 juin
- Wavre : le samedi 1^{er} septembre

Découvrir les aventures citoyennes de Yvoir, Aubel, Neder-Over-Heembeek et Ham-Sur-Heure en image : petittien.fr/photo_trains_citoyens

Infos : www.capasseparmacommune.be

Jeunes

Pas d'accord, j'assume

Troisième édition de « Pas d'accord, j'assume ». Parlez-en autour de vous ! Tous les renseignements en page 9.

Infos : [Laura Lhoir – lhoir@amnesty.be](mailto:Laura.Lhoir@amnesty.be)

Activisme

Université d'été

15 septembre : Université d'été d'Amnesty International à la Marlagne (Namur). VENEZ NOMBREUX ! Tous les renseignements se trouvent à la page 19.

Infos : amnesty.be/universitedete

Conférence

Discrimination à l'égard des musulmans en Europe

Avec Veronica Scognamiglio, coordinatrice européenne de la campagne d'Amnesty International contre la discrimination.

Où ? Facultés St-Louis, auditorio 300. Entrée par la rue des Marais, 1000 Bruxelles.
Quand ? Le samedi 23 juin de 10h à 13h.

Nous avons ouvert un forum sur la question. Il est accessible à toute personne membre et en

ordre de cotisation : <http://www.amnestyinternational.be/intranet/forums/>

Merci de vous inscrire auprès de : acaudron@amnesty.be
02/543 79 88

Bon plan

Marché aux livres au profit d'Amnesty International

Nous avons tous, chez nous, des livres qui somnolent dans le coin d'une bibliothèque ou au fond d'un carton, dans le débarras. Que nous les ayons achetés ou reçus, que nous les ayons aimés passionnément ou modérément, ils peuvent peut-être plaire à d'autres. Nous vous proposons de leur offrir une seconde vie en

les donnant pour une bonne cause. Le groupe 8 – aidé par le groupe d'action – d'Amnesty International à Namur accepte des livres tout au long de l'année. Ils sont triés, évalués, classés par thèmes puis mis en vente, lors d'un grand marché aux livres. Le prochain aura lieu à l'Athénée Royale, rue du Collège à Namur, le samedi 30 juin 2012 (de 9h à 18h). Tous vos livres sont les bienvenus, sauf les revues, les livres usagés, les manuels scolaires de plus de quinze ans. Nous vous renseignerons avec plaisir.

Infos : [Elvire Minnart 081/73 51 35 – elvire.minnart@oneshot.be](mailto:Elvire.Minnart@oneshot.be)



VENEZ CHOISIR LE LIVRE DE VOS VACANCES...

GRANDE VENTE DE LIVRES D'OCCASION

Plus d'un millier de titres pour tous les goûts, à prix doux : littérature, romans, polars, essais, BD, livres d'art, livres pour enfants...

Le samedi 9 juin (de 10 à 19 h)

Chez Amnesty International Belgique francophone
9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles (station Stéphanie - trams n° 92, 93, 94)

Renseignements : 02 538 81 77

AMNESTY
INTERNATIONAL





LA VIOLENTE RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS PACIFIQUES

Mesures d'austérité, licenciements, armes légères entre les mains de policiers jamais tenus de rendre compte de leurs actes : cette recette meurtrière concoctée dans toute l'Europe – dernièrement en Grèce – menace les droits de se réunir pacifiquement et de manifester, affirme **GIORGOS KOSMOPOULOS**, chargé de campagne d'Amnesty International.

Un policier antiémeute grec donne un coup de pied à une manifestante qui tentait de calmer d'autres protestataires lors des affrontements sur la place Syntagma, à Athènes, en juin 2011. © AP Photo/Lefteris Pitarakis

« Lorsque j'étais en reportage dans des zones de guerre et que je me retrouvais pris au piège [dans des échanges de tirs], je me suis souvent dit : "Manolis, c'est un beau jour pour mourir." Jamais je n'aurais imaginé devoir me dire la même chose dans une rue d'Athènes. »

Le 15 juin 2011, le journaliste Manolis Kypreos réalisait un reportage sur une manifestation contre les mesures d'austérité, à Athènes, lorsqu'il a vu des policiers s'en prendre violemment à des manifestants pacifiques. Alors qu'il prenait des photos, le chef de l'unité de policiers antiémeutes lui a demandé ce qu'il faisait. Manolis lui a montré sa carte de journaliste. Il raconte que l'agent l'a alors désigné à un autre policier, qui a immédiatement lancé sur lui une grenade incapacitante.

Les conséquences ont été très graves. Lorsque Manolis s'est enfin relevé, il s'est aperçu qu'il n'entendait plus. Plus tard, un examen médical a confirmé qu'il souffrait d'une perte d'audition irréversible aux deux oreilles. Un implant posé récemment a permis à Manolis de récupérer en partie l'audition à une oreille, mais sa carrière de journaliste est définitivement terminée.

En Grèce, le maintien de l'ordre lors des manifestations est généralement caractérisé par des épisodes répétés de recours excessif à la force, notamment avec une utilisation de gaz lacrymogène et d'autres substances chimiques contre des manifestants majoritairement pacifiques.

Les images diffusées par les médias montrant des voitures en feu, des bombes incendiaires et des émeutiers violents masquent une autre réalité : celle des manifestants pacifiques, qui sont parfois des centaines de milliers, rassemblés pour exercer leur droit fondamental d'exprimer leur mécontentement.

Il n'y a pas qu'en Grèce que des violations des normes internationales sont commises lors d'opérations de maintien de l'ordre durant des manifestations. Ces derniers mois, de nombreux mouvements de protestation ont été organisés dans différentes villes de l'Union européenne (UE) contre les mesures d'austérité gouvernementales. Les plans de sauvetage de l'UE et du FMI sont assortis de conditions : nouveaux impôts sur la propriété, baisse des salaires dans le secteur public, réduction des prestations sociales et augmentation de la pression fiscale. Cela n'a fait qu'accroître le mécontentement de la population, et des citoyens en colère organisent de plus en plus de manifestations dans toute la région. Cette situation nécessite une vigilance accrue en ce qui concerne les pratiques de maintien de l'ordre.

En Espagne, Amnesty International a rassemblé des informations sur des cas de personnes frappées par des policiers à coups de matraque à Barcelone et à Madrid, respectivement en mai et en août 2011. Des vidéos montrent des policiers qui s'en prennent violemment à des manifestants apparemment pacifiques à ces deux occasions.

Amnesty International a par ailleurs écrit aux autorités roumaines en janvier 2012 pour leur faire part de son inquiétude après que des informations parues dans la presse et des vidéos eurent montré des policiers faisant un usage excessif de la force contre des manifestants.

Le Royaume-Uni, le Danemark et l'Italie auraient violé des normes internationales lors d'opérations de maintien de l'ordre durant des manifestations.

Lorsque des manifestations deviennent violentes, la police est tenue, aux termes du droit international, d'agir avec modération. Elle doit seulement utiliser la force « nécessaire » et « proportionnée », et ce uniquement pour interpellier les personnes qui commettent des actes criminels ou pour se défendre ou défendre des tiers contre des violences. Point fondamental : elle doit réduire le risque de préjudice pour les

personnes qui ne participent pas aux violences, et faciliter – ou, tout au moins, ne pas entraver – le droit légitime des personnes de se réunir et de manifester.

Les policiers doivent être tenus de rendre compte de leurs actes et poursuivis au pénal s'ils ont agi de manière arbitraire ou abusive. Malheureusement, la culture de l'impunité qui prévaut en Grèce ne leur donne aucune raison de modifier leur comportement. Ils ont donc souvent recours à la force de manière généralisée, contre tous les manifestants.

Dans toute l'Europe, les autorités doivent veiller à ce que des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales soient menées dans les plus brefs délais sur toutes les allégations d'atteintes de ce type commises lors d'opérations de maintien de l'ordre dans leur pays, si elles veulent y mettre fin.

LE RÔLE DES ARMES DANS LES VIOLENCES POLICIÈRES

Les armes et les munitions telles que le gaz lacrymogène et les grenades incapacitantes, du type de celle qui a blessé Manolis Kypreos, sont largement utilisées par les policiers d'une manière qui ne respecte pas les normes internationales.

La Grèce reçoit continuellement de nombreuses livraisons d'équipements divers pour le maintien de l'ordre, notamment des grenades à main incapacitantes, des grenades assourdissantes, du gaz lacrymogène et d'autres agents antiémeutes. Ils sont fournis par des entreprises brésiliennes, britanniques, allemandes et américaines sans qu'aucun critère juridiquement contraignant en matière de droits humains ne régule leur utilisation. Des armes de ce type continuent d'affluer dans des pays où des atteintes aux droits humains sont couramment perpétrées par l'État, sans aucune entrave liée à la protection de ces droits.

Amnesty International est, depuis plus de dix ans, en première ligne de la campagne menée en faveur d'un traité efficace sur le commerce des armes offrant de solides garanties en matière de droits humains. Il est primordial, pour empêcher que des cas tels que celui de Manolis Kypreos ne se reproduisent, que ce traité comporte les normes internationales communes les plus strictes possibles.

En juillet, les États membres de l'ONU se réuniront pour négocier le contenu du tout premier traité visant à contrôler le commerce mondial des armes. Il s'agit d'une occasion unique de sauver des vies, de préserver des carrières – comme celle de Manolis – et de protéger les droits humains.

Pour en savoir plus sur notre campagne en faveur d'un traité efficace sur le commerce des armes et sur la manière dont vous pouvez y participer, rendez-vous page 16.

Des centaines d'entre vous ont écrit à Manolis Kypreos et aux autorités grecques pour demander que justice lui soit rendue. À la suite d'une enquête menée sur son cas, Manolis a reçu en novembre 2011 une indemnisation provisoire pour les blessures qu'il a subies.

AGISSEZ

Écrivez aux autorités grecques. Exhortez-les à veiller à ce que les policiers n'utilisent pas de grenades incapacitantes, de gaz lacrymogènes ou d'autres agents chimiques contre les manifestants pacifiques. Demandez que lors de toutes les manifestations les opérations de maintien de l'ordre soient conformes aux normes internationales en la matière. Adressez vos appels à :

Michalis Chrisochoidis

Minister of Citizens' Protection - Ministry of Citizens' Protection

4 P. Kanellopoulou Street - 10177 Athens, Grèce

NON**AU COMMERCE
IRRESPONSABLE
DES ARMES !**

Tortures, viols, arrestations arbitraires, meurtres, enfants soldats, déplacements forcés... Malgré des conséquences dramatiques, le commerce des armes dites « classiques » ne fait aujourd'hui l'objet d'aucune réglementation internationale précise.

En juillet 2012, les États se réuniront enfin à l'ONU pour négocier et adopter un traité international sur le commerce des armes classiques (TCA), pour lequel les ONG membres de la campagne « Contrôlez les armes » se mobilisent depuis 2003. La Belgique, quatorzième exportateur mondial d'armement a jusqu'à présent soutenu son adoption. Mais dans cette dernière ligne droite, rien n'est encore joué. La Belgique doit pousser pour que soit adopté le traité le plus ambitieux possible. Il doit dépasser les intérêts purement commerciaux des États et permettre effectivement de sauver des vies. Les événements sanglants au Moyen-Orient et en Afrique du Nord témoignent de cette impérieuse nécessité.

UN COMMERCE MOINS PROTÉGÉ QUE CELUI DES BANANES

Aujourd'hui, le commerce des armes dites « classiques » (à l'exclusion des armes nucléaires, chimiques, biologiques) représente l'immense majorité des armes en circulation (balles, porte-avions, chars, systèmes de guidage de missiles, etc.) mais ne fait l'objet d'aucune réglementation internationale exhaustive et juridiquement contraignante. Le commerce mondial des bananes est beaucoup mieux réglementé que celui des armes ! La mondialisation croissante du commerce des armes exacerbe la prolifération et les risques qu'encourent les populations civiles. Les systèmes de contrôle nationaux ou régionaux quand ils existent sont incomplets, inefficaces ou bien mal appliqués – voire inexistantes. Les marchands d'armes sans scrupules exploitent cette situation et identifient le maillon faible de la chaîne d'approvisionnement afin de mener leur trafic. 90 % des armes issues du trafic sont au départ produites et commercialisées en toute légalité, avant d'entrer dans la sphère illicite du fait des faiblesses des systèmes de contrôle en vigueur.

DES CONSÉQUENCES MEURTRIÈRES

Cette situation entretient un commerce des armes trop souvent irresponsable et au coût humain considérable. Les armes servent chaque année à perpétrer des milliers de violations des droits humains. Cela va de la torture au viol, en passant par les arrestations arbitraires, le meurtre, la négation de la liberté d'expression, de mouvement, du droit à l'éducation ou le recours à des enfants soldats. Mais aussi jusqu'à la perpétration de crimes de guerre et de violations susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité. Les conséquences indirectes des conflits armés sont également meurtrières : effondrement de l'économie, infrastructures de santé et de sécurité dévastées, maladies et famine.

PROTÉGER LES POPULATIONS CIVILES DE LA VIOLENCE ARMÉE

Le prix Nobel de la Paix Oscar Arias déclarait en 1997 : « Les dirigeants locaux, régionaux et mondiaux doivent accepter le fait que nous ne pouvons plus laisser le marché libre diriger le commerce international des armes. [...] Au contraire, il nous faut convenir que bien souvent le commerce des armes est l'ami des dictateurs et l'ennemi du peuple. Il est temps de faire le choix entre les vies humaines et les armes. » Le TCA doit permettre de faire ce choix. Sa vocation est de prévenir tout transfert irresponsable d'armes, sans en interdire le commerce. En effet, les États ont le droit de recourir aux armes pour garantir que la vie, la liberté et l'intégrité physique de tous leurs citoyens soient protégées contre des agressions militaires étrangères ou des situations de tensions et conflits internes. Mais cette utilisation doit être strictement conforme au droit international.

QUEL TRAITÉ VOULONS-NOUS POUR SAUVER DES VIES ?

Pour être efficace, le traité devra couvrir tous les types d'armement classique et de munitions, ainsi que le matériel dont l'utilisation peut-être potentiellement meurtrière dans le cadre d'opérations militaires et de maintien de l'ordre.

Tous les types de transferts internationaux (importation, exportation, transit etc.), de transactions internationales (vente, don, etc.) ainsi que toutes les activités (transport, intermédiation, etc.) facilitant ces derniers devront être contrôlés pour que les différentes responsabilités concourant à la réalisation du transfert soient clairement établies.

Chaque transfert d'armes doit être évalué par les autorités nationales sur la base d'une « règle d'or » inscrite au cœur du traité. Celle-ci visera à empêcher tout transfert dès lors qu'il existera un risque substantiel que l'acquisition ou l'utilisation des armes facilite des violations graves des droits humains, du droit international humanitaire ou sape le développement économique et social.

UNE MOBILISATION INTERNATIONALE CRUCIALE JUSQU'EN JUILLET 2012

Le processus en cours n'aurait jamais pu voir le jour sans la mobilisation de militants et sympathisants du monde entier, y compris dans les pays du Sud, dont les populations civiles sont les plus directement affectées. C'est grâce à leur pression que les Nations unies ont lancé officiellement en 2006 le processus qui doit conduire à l'organisation de la conférence de juillet 2012. En juin 2006, la pétition du « Million de visages », à l'époque la plus grande pétition visuelle au monde signée par des citoyens de plus de 160 pays, avait ainsi été remise au Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan. Des prix Nobel de la paix, des chefs d'État, d'anciens correspondants de guerre, des parlementaires et des personnalités diverses du monde entier ont déclaré leur soutien au traité.

AGISSEZ

Appelez notre gouvernement à faire en sorte d'obtenir un traité pour empêcher les atrocités et les violences générées par les armes et pour protéger la vie des personnes et leurs moyens de subsistance. Signez notre appel en vous rendant sur <http://www.amnesty.be/petitionarmes>

ET EN BELGIQUE ?

La Belgique, et la Wallonie en particulier, a tout intérêt à voir un tel traité voté aux Nations unies. En effet, même si la transposition en Wallonie des règles européennes — obligatoires — traîne encore et fait l'objet de remarques de la part des ONG, un tel traité soumettra, à terme, les concurrents extra-européens de notre industrie de l'armement à des contraintes plus sévères, répondant ainsi aux exigences des syndicats et de l'industrie belges, qui se plaignent souvent de « concurrence déloyale ».

10 BONNES RAISONS DE CONTRÔLER LE COMMERCE DES ARMES

De simples observations factuelles démontrent la nécessité de contrôler le commerce international des armes. Amnesty International demande la création d'un traité sur le commerce des armes solide et qui protège efficacement les droits humains.

1. Dans le monde, une personne meurt chaque minute victime de la violence armée.

Cela représente 500.000 personnes chaque année. La guerre, l'usage excessif de la force armée par les gouvernements et les groupes d'opposition ainsi que la criminalité engendrent toutes ces victimes.

2. Il existe des règles strictes pour le commerce des bananes mais pas pour celui des armes.

Il n'existe à ce jour aucun contrôle au niveau mondial sur le commerce des armes conventionnelles. Des armes continuent à être livrées à des gouvernements qui les utilisent pour violer gravement les droits humains et le droit international humanitaire

3. 12 milliards de cartouches sont produites chaque année dans le monde.

Environ 8 millions de fusils sont produits chaque année, ainsi qu'un nombre de cartouches suffisant pour exterminer presque le double de la population de la planète.

4. Des millions de personnes fuient la violence armée et les persécutions liées à la guerre.

Un nombre incalculable de personnes ont dû quitter leur patrie parce que leur vie était en danger. A la fin de 2010, plus de 40 millions de personnes étaient sur les routes de l'exil.

5. On engage encore des enfants soldats dans 19 pays.

Des dizaines de milliers de jeunes filles et de jeunes gens sont utilisés comme enfants soldats par des armées régulières et des groupes d'opposition armés.

6. La violence armée engendre la pauvreté et freine le développement.

Les conflits armés détruisent les structures économiques et les terres cultivables, ils freinent le développement socio-économique et engendrent la corruption.

7. Les armes alimentent la violence envers les femmes.

Les armes légères favorisent la violence envers les femmes et les jeunes filles. Les assassinats, les viols et d'autres formes de violences sexuelles sont multipliés dans les régions en guerre.

8. Le commerce des armes est une activité florissante.

Malgré la crise, le commerce des armes est en croissance constante dans le monde. La Belgique a accordé des autorisations d'exportation pour un montant de 33 095 000 d'euros pour le seul 1er trimestre 2011.

9. 75% des armes vendues dans le monde le sont par 6 États.

En 2010, les trois quarts des armes vendues dans le monde l'ont été par les États Unis (35%), la Russie (15%), l'Allemagne (7%), Le Royaume-Uni (6%) la Chine (6%) et la France (4%).

10. Un strict contrôle des transferts d'armement peut sauver des milliers de vies chaque année.

En juillet 2012 les gouvernements vont conclure un traité historique à New York. Le Traité sur le commerce des armes offre la chance unique d'établir enfin des règles contraignantes pour le commerce des armes.

HALTE AUX NAVIRES DE LA HONTE

Le commerce international des armes se heurte rarement à un obstacle aussi simple que la justice. Des cargaisons meurtrières d'armes traversent chaque année les océans pour être livrées à des États qui commettent de graves violations des droits humains. BRIAN WOOD, responsable de campagne d'Amnesty International, explique comment un traité international sur le commerce des armes pourrait faire évoluer les choses.

En avril 2008, après les élections controversées au Zimbabwe, des membres haut placés de l'armée zimbabwéenne ont brutalisé, torturé et tué quiconque était soupçonné d'avoir voté pour les partis d'opposition. Au moins 200 personnes sont mortes, des milliers d'autres ont été blessées et des dizaines de milliers ont été déplacées.

Quelques semaines plus tard, un navire chinois, l'*An Yue Jiang*, a accosté en Afrique du Sud avec à son bord plus de 3 000 caisses d'armes destinées aux Forces de défense du Zimbabwe. Exportée par la société Poly Technologies Inc., basée à Pékin, la cargaison comprenait des armes, des munitions, des roquettes et des bombes qui devaient être transportées au Zimbabwe avec l'aide d'AB Logistics, une compagnie appartenant à l'État sud-africain. Heureusement, les citoyens sud-africains, conscients du sort de leurs voisins, ont élevé la voix pour protester.

Des syndicats, des églises, des groupes de défense des droits humains et des avocats d'Afrique du Sud ont lancé une campagne urgente pour empêcher la cargaison d'arriver au Zimbabwe. Les dockers de tous les ports ont refusé de décharger la cargaison, puis une décision de justice a interdit son transit à travers le pays. Dans les ports du Mozambique, de Namibie et de l'Angola, les ouvriers du transport n'ont pas tardé à suivre le mouvement, mobilisés par des syndicats nationaux.

Des groupes de défense des droits humains et des militants ont demandé instamment que des mesures soient prises par les gouvernements africains, l'Union européenne et les États-Unis, qui ont tous exhorté Pékin à stopper la livraison. Finalement, même si une partie de la cargaison a, semble-t-il, pu être déchargée en Angola, l'*An Yue Jiang* serait retourné en Chine en mai 2008 avec l'essentiel de son chargement militaire.

Cette extraordinaire démonstration de courage des travailleurs sud-africains a fait les gros titres de la presse du monde entier et a envoyé un message fort aux autorités zimbabwéennes et à tous les États qui commettent des violations graves des droits humains.

Malgré tout, les navires transportant des armes vers ces États continuent d'opérer en toute impunité.

Lors du soulèvement populaire en Égypte, les forces de sécurité n'ont cessé d'avoir recours à une force excessive et souvent meurtrière contre les manifestants. Pour réprimer les manifestations, elles ont utilisé du gaz lacrymogène, des canons à eau, des fusils et des armes automatiques, des balles en caoutchouc et des balles réelles. Pourtant, entre décembre 2011 et février 2012, le gouvernement américain – principal fournisseur d'armes de l'Égypte – a autorisé au moins sept livraisons d'armes à l'Égypte, comprenant 349 tonnes d'équipement militaire.

En Syrie, plus de 7 000 personnes ont été tuées depuis le début, en mars 2011, des manifestations de grande ampleur. Les forces de sécurité et les forces armées syriennes ont réprimé brutalement les mouve-

ments protestataires en utilisant des chars de combat et diverses armes et munitions, et en ouvrant souvent le feu sur des zones civiles résidentielles dans les villes où avaient lieu des manifestations. Des personnes qui essayaient de venir en aide aux blessés dans la rue ont été visées par des tireurs embusqués. En février, le quartier de Baba Amr à Homs a été lourdement bombardé ; ses habitants, désespérés, ne pouvaient pas s'échapper et étaient privés des services les plus essentiels.

Lors de cette répression brutale, un navire russe qui aurait transporté une cargaison de 35 à 60 tonnes d'armes, de munitions et d'explosifs vendus par l'entreprise d'État russe Rosoboronexport, est soupçonné d'avoir accosté le 12 janvier 2012 dans le port syrien de Tartus, où la Russie dispose d'une base navale. Rosoboronexport n'a ni confirmé ni nié les informations selon lesquelles le chargement lui appartenait.

Il serait possible d'empêcher les transferts d'armes vers des pays commettant des violations graves des droits humains si les États membres de l'ONU parvenaient à un accord sur un traité efficace sur le commerce des armes cette année. Des négociations auront lieu à l'ONU du 2 au 27 juillet, fournissant une occasion historique d'instaurer un changement. Les enjeux sont si importants que nous devons veiller à ce que les garanties en matière de droits humains figurent au cœur de ce traité, car elles pourraient contribuer à sauver des centaines de milliers de vies.



L'*An Yue Jiang* près du port de Durban (Afrique du Sud), en avril 2008, avec sa cargaison d'armes destinées aux forces de sécurité zimbabwéennes. À l'issue d'une campagne internationale et de l'intervention des dockers, le navire a été contraint de retourner en Chine avec l'essentiel de son chargement.

Amnesty International effectue un intense travail de campagne pour que ce traité oblige les États à réaliser une analyse rigoureuse des risques pour tous les transferts d'armes, et à empêcher ces derniers quand les armes risquent d'être utilisées pour commettre ou faciliter de graves atteintes aux droits humains.

En mars, nous avons lancé une campagne internationale de 100 jours d'action, avec un appel mondial demandant aux gouvernements de veiller à ce que le traité mette fin aux transferts d'armes qui favorisent les atrocités. Lors de notre Semaine mondiale d'action, du 11 au 17 juin, nous fournirons un dernier effort en direction des gouvernements en leur demandant de défendre haut et fort les droits humains.

AGISSEZ

Demandez à votre gouvernement d'apporter son soutien à un traité efficace sur le commerce des armes qui empêche les armes de tomber entre de mauvaises mains. Signez notre appel en vous rendant sur <http://www.amnesty.be/petitionarmes>. Plus de renseignements ? Rendez-vous sur <http://www.amnesty.be/armes>.



UNIVERSITÉ D'ÉTÉ

L'Université d'été d'Amnesty, c'est le plus grand rassemblement des activistes des droits humains en Belgique!

Une journée pour apprendre à agir et à militer avec Amnesty

Une journée pour renforcer et enrichir son activisme

Un programme pour tous : riche, varié, passionnant

Programme et inscriptions : www.amnesty.be/universitedete

Le samedi 15 septembre
La Marlagne (Namur)

Curieux des droits humains ?
Activistes en herbe ?
Militants expérimentés ?
Venez tous !

Navettes depuis la gare de Namur

Animations & activités
pour les enfants

AMNESTY
INTERNATIONAL



PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVront VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs. En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

■ Si vous avez **des héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.

■ Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.

■ Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguiez 200.000 € à un ami fidèle.

81.250 € =
solde revenant
à l'héritier

118.750 € = droits
de succession
dus à l'État

LEGS EN DUO

Vous léguiez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquittera de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

100.000 € =
solde revenant
à l'héritier

62.500 € =
droits de
succession
dus à l'État

37.500 € =
solde pour
Amnesty

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguiez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

Des manifestations ont été organisées par le biais de Facebook et de Twitter ; des articles et des blogs critiquant les représentants du gouvernement ont été publiés sur Internet et diffusés sur les réseaux sociaux. Il n'est dès lors pas étonnant que le régime iranien veuille limiter le pouvoir considérable d'Internet. Une nouvelle « cyberpolice » surveille désormais étroitement ce qui est publié en ligne. Elle contrôle les technologies utilisées et punit les personnes énonçant des vérités qui dérangent.

EN LIGNE DE MIRE



Extrait de *Zahra's Paradise*, roman graphique d'abord paru en ligne. L'histoire est racontée par un blogueur qui aide sa mère à retrouver son frère, disparu pendant les manifestations de 2009 à Téhéran.

Blogueuse réputée et militante de l'opposition, Somayeh Tohidlou a récemment fait les frais de la surveillance exercée par le gouvernement sur Internet. Elle a reçu 50 coups de fouet en septembre 2011 pour avoir « insulté » le président. À la suite de cela, elle a publié un message sur son blog à l'adresse de ceux qui l'avaient fouettée, en rappelant qu'elle avait d'abord eu les pieds et les mains entravés par des chaînes : « Réjouissez-vous, car si vous avez voulu m'humilier, mon corps tout entier brûle d'humiliation. »

Un autre blogueur iranien, Hossein Ronaghi Maleki, purge actuellement une peine de 15 ans de prison pour avoir critiqué les autorités. Au terme d'un procès inique, il a été condamné pour « appartenance à un groupe [illégal] d'internautes », « propagande contre le régime » et « insulte envers le Guide suprême et le Président ». Il a été détenu à l'isolement pendant plus d'un an et soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements. Il a mené une grève de la faim durant une courte période en décem-

bre 2011 et son état de santé est précaire.

Ces exemples sont symptomatiques d'une recrudescence de la censure et de la répression qui s'inscrit dans un vaste mouvement de restriction de la liberté d'expression dans le pays. Pendant les manifestations qui ont éclaté au lendemain des élections contestées de 2009, les autorités se sont rendu compte que les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter donnaient aux citoyens ordinaires la possibilité de partager des informations sur les rassemblements et de faire largement état des mesures de répression brutales du gouvernement.

L'Iran n'a pas mis longtemps à étendre aux contenus publiés sur Internet la censure exercée de longue date sur la presse, les livres, la télévision, le théâtre, le cinéma – même sur l'art. En janvier 2012, le général Esmail Ahmadi Moghadam, chef de la police iranienne, a annoncé qu'une nouvelle cyberpolice instituée en 2011 s'employait désormais, à travers tout le pays, à lutter contre la cybercriminalité et

les réseaux sociaux qui propagent « l'espionnage et les émeutes » (www.cyberpolice.ir).

Placée sous l'autorité de la police et du ministère de l'Intérieur, cette cyberpolice a ordonné récemment aux propriétaires de cybercafés d'installer des caméras de vidéosurveillance et de relever l'identité et les coordonnées des clients avant de les autoriser à utiliser leurs ordinateurs. D'innombrables sites internationaux, dont amnesty.org, ainsi que des réseaux sociaux iraniens sont maintenant bloqués sur les serveurs installés en Iran. Par ailleurs, beaucoup d'Iraniens recourant à des serveurs proxy et à des programmes antifiltres pour accéder aux sites étrangers constatent que ces derniers sont de plus en plus souvent bloqués ou extrêmement lents. Le fait de fournir ce type de logiciels ou d'apprendre à quelqu'un à s'en servir constitue une infraction pénale.

De hauts responsables iraniens ont fait part de leur intention de mettre en place au niveau national un intranet conforme aux

« principes de l'islam ». Cet intranet, qui fonctionnerait parallèlement au Web mondial, aurait pour but de « s'y substituer dans les pays musulmans de la région ». Bien que les autorités iraniennes le démentent, de nombreuses personnes redoutent que l'accès à l'Internet mondial ne soit bientôt totalement coupé pour la plupart des Iraniens.

AGISSEZ

Veillez envoyer un courriel au guide suprême, l'ayatollah Sayed Ali Khamenei, ou un tweet aux autorités iraniennes pour leur demander de modifier la législation qui restreint indûment les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion ; de veiller à ce que nul ne soit détenu ou emprisonné uniquement pour avoir exercé pacifiquement ces droits ; et de libérer immédiatement et sans condition toute personne détenue dans de telles circonstances, notamment Hossein Ronaghi Maleki.
Courriel : info_leader@leader.ir
(formule d'appel : Your Excellency, / Excellence.)
Twitter : [@khamenei_ir](https://twitter.com/khamenei_ir)

LE TOURNAGE DE *CHILDREN OF THE JAGUAR*

Mariano Machain, chargé de campagne d'Amnesty International, raconte le tournage d'un documentaire sur la campagne menée par la communauté indigène sarayaku pour défendre son habitat et son mode de vie en Amazonie équatorienne.

Nous sommes arrivés à Sarayaku après un long trajet en voiture depuis la capitale équatorienne jusqu'à Puyo, la capitale régionale, suivi d'un petit vol en avion. Eriberto Gualinga, le réalisateur de Sarayaku, nous attendait sur la piste d'atterrissage. Avec tous les courriels que nous avons échangés et toutes les conversations que nous avons eues par Skype, nous avions l'impression de nous être déjà rencontrés.

Nous avons commencé par expliquer à José Gualinga, représentant de la communauté à Sarayaku et frère aîné d'Eriberto, pourquoi nous faisons ce documentaire et comment il serait utilisé. Comme *Children of the Jaguar* est une coproduction des Sarayakus et d'Amnesty International, il était important d'éclaircir ces points avant de commencer le tournage. Nous avons été soulagés lorsque José nous a confirmé que les Sarayakus ne voyaient aucun inconvénient à ce que nous circulations au sein de la communauté avec nos caméras, nos perches et nos câbles.

J'étais venu à Sarayaku avec une équipe de tournage locale, Rosie Kuhn et Pavel Quevedo, afin d'immortaliser une étape cruciale de la lutte menée par la communauté. Quelques années plus tôt, le gouvernement équatorien avait autorisé une compagnie pétrolière à prospecter, pour y chercher du pé-

trole, les terres traditionnelles des Sarayakus sans les avoir consultés au préalable.

La communauté a réagi rapidement et a réussi à stopper ce projet. Toutefois, 1,4 tonnes d'explosifs sont toujours enterrées sur les terres des Sarayakus depuis les opérations d'exploration pétrolière. Le gouvernement a refusé de retirer ces explosifs, comme il a refusé de s'engager à consulter la communauté sur les projets qui concernent son avenir. La Cour interaméricaine des droits de l'homme représente maintenant leur dernier espoir d'obtenir réparation.

Children of the Jaguar suit le périple entrepris par la communauté pour porter son affaire devant la Cour. Les enjeux sont importants car la décision de la Cour aura des conséquences qui iront bien au-delà de la communauté sarayaku. En effet, elle influera également sur l'avenir de milliers de communautés indigènes des Amériques qui se battent pour obtenir d'être consultées au préalable quand leur gouvernement veut accorder des concessions pour le développement de projets qui affecteront leur mode de vie.

La date de l'audience devant la Cour approchait à grands pas lorsque nous sommes arrivés dans la communauté. Nous n'avons donc eu que quatre jours pour filmer à Sarayaku. Le film s'est axé sur Ena Santi, Patricia Gualinga et Eriberto Gualinga, trois membres de la délégation qui s'est rendue à la Cour, au Costa Rica. Ils avaient chacun une histoire poignante à raconter et ont volontiers consacré du temps et de l'énergie au tournage, la réalisation d'un documentaire pouvant parfois être très contraignante et prendre beaucoup de temps. Certains membres de la délégation ne s'étaient jamais rendus à

l'étranger auparavant. Au cours de ce voyage, ils ont aussi été confrontés à de nouvelles expériences, comme se retrouver face à des caméras de télévision ou comparaître devant un tribunal. Inquiets mais courageux, les délégués se sont mis en route, forts d'une croyance inébranlable en leur droit à la justice et à la dignité.

Nous savions, bien avant d'arriver en Amazonie, que les peuples indigènes entretiennent une relation particulière avec leurs terres. Or, à Sarayaku, où vivent 1 200 personnes, nous avons constaté par nous-mêmes combien cette relation est intense et combien la forêt est précieuse pour la culture et le sentiment d'identité de cette communauté.

Les Sarayakus savent parfaitement que la communauté internationale a reconnu le droit des peuples indigènes à être consultés et à donner leur consentement libre, préalable et éclairé au sujet des projets pouvant les affecter. Le but de leur voyage est d'obtenir que leur droit soit respecté dans la pratique.

La décision de la Cour interaméricaine doit maintenant être rendue d'un moment à l'autre. En attendant, les Sarayaku se préparent à relever les défis qui les attendent.

AGISSEZ

Visionnez la bande-annonce de *Children for the Jaguar* sur bit.ly/jaguar-trailer et inscrivez-vous pour recevoir les mises à jour de la campagne. Faites passer le message au sujet de ce documentaire afin de soutenir les Sarayakus et les autres peuples indigènes dont les terres et les moyens de subsistance sont menacés de la même manière. Le film sera distribué largement après sa présentation dans différents festivals. Vous pouvez par avance demander des projections avec des sous-titres en différentes langues.



« Pour nous, la forêt, c'est la vie. C'est ce qui nous donne notre identité en tant que peuple indigène. Notre existence en tant que peuple dépend de notre milieu naturel. C'est quelque chose qui vaut la peine d'être défendu. Pour moi, c'est ça, vivre dignement. » Eriberto Gualinga



« NOUS ESPÉRONS QUE NOTRE HISTOIRE SERA POUR VOUS UNE SOURCE D'INSPIRATION. »

« POUR TOUS CES PEUPLES QUI ONT PLEURÉ, QUI ONT ÉTÉ MARGINALISÉS, QUI ONT ÉTÉ MALTRAITÉS ET HUMILIÉS, NOUS, MEMBRES DU PEUPLE SARAYAKU, DISONS : "ASSEZ !" »

José Gualinga, président de la communauté sarayaku



« Les peintures sur le visage c'est une tradition ancestrale. Elles ont diverses significations. » Extrait de *Children of the Jaguar*



« En 2002, une compagnie pétrolière est arrivée sur nos terres. Des hélicoptères ont amené les ouvriers et les techniciens de la compagnie. Ensuite, des militaires et des agents de sécurité privés sont arrivés. Nous n'avons à aucun moment été consultés par le gouvernement sur ce projet pétrolier. » Extrait de *Children of the Jaguar*



« Mardi prochain, nous partons pour le Costa Rica. Je ne suis jamais allée dans ce pays [...] J'y vais en tant que témoin de la communauté, pour raconter ce qui s'est passé quand la compagnie pétrolière est arrivée. » Ena Santi, expliquant aux enfants de sa classe pourquoi elle s'en va.



« Nous allons exposer toute la question du consentement libre, préalable et éclairé et expliquer que nous avons le pouvoir de dire "Non !" lorsque nous refusons que des entreprises extractives viennent sur notre territoire. » Patricia Gualinga



« Notre avenir dépend de ce que nous allons dire aux juges dans les heures qui viennent. Nous ressentons vraiment la pression et la responsabilité qui pèse sur nous en ce moment. »

Extrait de *Children of the Jaguar*

Toutes les photos © Amnesty International

LES SPÉCIALISTES DES RÉSEAUX SOCIAUX

Alors que la campagne célébrant le 50^e anniversaire d'Amnesty International entre dans sa dernière phase, la coordonnatrice Campagnes TINA MARINARI et la responsable du cybermilitantisme SAMANTA PALADINO expliquent comment les réseaux sociaux ont permis à Amnesty Italie d'arriver en tête du nombre d'appels envoyés de par le monde lors de la dernière opération d'envoi massif de fax.

SAMANTA

« Si l'action d'envoi massif de fax a rencontré un tel succès, c'est parce qu'elle a associé les aspects "en ligne" et "hors ligne". Le fait que les membres italiens connaissaient déjà très bien les deux cas concernés a également contribué à ce succès.

Quelques mois avant l'action, nous avons également organisé un chat vidéo avec Jesús Emilio Tuberquia et Noelia Tuberquia Salas, deux membres de la communauté de paix San José de Apartadó, pour donner envie aux gens de faire campagne en leur faveur.

« Nos actions sur les réseaux sociaux ont été appréciées et relayées, et des appels ont été envoyés. La publication des mises à jour en temps réel sur les réseaux sociaux a joué un rôle crucial en nous permettant de formuler différemment un même appel à l'action et de répéter le message pour en accentuer l'impact. L'élaboration préalable d'une stratégie pour les réseaux sociaux est aussi très importante car elle permet de synchroniser le message à l'échelle mondiale.

« L'action sur les réseaux sociaux a pour but de donner aux cybermilitants le sentiment qu'ils font partie d'un mouvement mondial. Nous souhaitons multiplier nos actions en ligne à l'avenir, et notamment organiser des chats vidéo avec des invités internationaux ou des spécialistes locaux. C'est un outil formidable pour s'informer sur les questions liées aux droits humains. Nous avons beaucoup de chemin à faire dans ce sens. La technologie nous aide, mais il n'est pas simple de traduire les rapports d'Amnesty, longs et détaillés, et nos messages, denses et complexes, en des contenus faciles à diffuser sur Internet. »



TINA

« L'idée d'envoyer des fax au moyen d'un ordinateur était parfaite pour symboliser le militantisme en cette année du cinquantième d'Amnesty. C'était une nouveauté et son succès a été inattendu. Comme nous nous sommes beaucoup servis du fax pour nos actions par le passé, ce nouvel outil fait le lien entre notre passé et le présent.

« Beaucoup de militants avaient peur d'envoyer un fax – certains ne comprenaient pas s'il fallait payer ou non. Le fait de travailler avec un nouvel outil suscite incontestablement de la curiosité : quelqu'un m'a même demandé par courriel si le bruit de fax provenant de son ordinateur était réel.

« Je craignais que l'action d'envoi massif de fax [« faxjam » en anglais] ne soit un échec. J'ai donc été surprise par les chiffres que nous avons atteints : 2 361 fax en faveur de Norma Cruz et 1 524 en faveur de la communauté de paix San José de Apartadó. C'est une belle moisson pour une action qui n'a duré qu'une semaine.

« Elle a eu tant de succès que nous envisageons de réutiliser cet outil à l'avenir. La prochaine fois, l'idéal serait d'avoir la page à faxer en italien. Nous aimerions également publier un message vidéo des gens en faveur desquels nous avons lancé des appels afin de montrer l'effet de ces actions sur leur vie, avec des témoignages et des images.

« Nous avons diffusé le message de remerciement de Norma à nos sympathisants sur notre site, par courriel et sur les réseaux sociaux. Plusieurs militants nous ont envoyé un courriel en nous disant combien ils étaient heureux du succès de l'action par fax. Travailler pour Amnesty, cela n'est pas facile, alors c'est très agréable d'avoir des retours directs et de recevoir des messages de remerciement de la part des gens.

« La campagne pour le 50^e anniversaire d'Amnesty était une excellente occasion de nous faire ressentir que nous faisons partie d'un mouvement mondial. La fierté liée à nos 50 ans d'existence et d'action nous encourage à faire davantage, en redoublant d'énergie et d'enthousiasme. »



© Susanne Keller



© Lala Gamero/Juan Pablo Azabache



UNE ANNÉE DE DÉFENSE DES DROITS HUMAINS

MAI 2011

Toast à la liberté dans 58 pays

Voir les photos sur <http://petitlien.fr/5xor>

JUIN 2011

Shepard Fairey crée un papillon de l'espoir pour les femmes et les filles du Nicaragua.

JUILLET 2011

Action en ligne en faveur des femmes en Égypte

7 526 appels envoyés (entre mai et novembre)

AOÛT 2011

Fin de l'action « papillon »

50 000 papillons créés dans 177 pays !

SEPTEMBRE 2011

Tous les papillons sont remis au Nicaragua

Photos de la manifestation pour la défense des droits des femmes et des jeunes filles sur amnesty.org/en/50/campaigns/reproductive-rights

OCTOBRE 2011

Lancement de la pétition demandant l'abolition de la peine capitale au Bélarus

Vidéo sur tinyurl.com/day-against-death-penalty

NOVEMBRE 2011

Clôture de la pétition contre la peine de mort au Bélarus

Nous avons remis 250 000 signatures au gouvernement

DÉCEMBRE 2011

Marathon des lettres

1376 962 actions menées dans 78 pays !

Journée des droits de l'homme

Des centaines de milliers d'entre nous ont éclairé le monde !

JANVIER 2012

Action d'envoi massif de fax en faveur de Norma Cruz

Voir les photos sur tinyurl.com/amnestyshinealight

FÉVRIER 2012

Action d'envoi massif de fax en faveur de la communauté de paix San José de Apartadó en Colombie

Nous avons envoyé 4 634 fax au procureur général du Guatemala

MARS 2012

Une réforme de la justice s'impose en République démocratique du Congo

5 469 Fax ont été envoyés

AVRIL/MAI 2012

Shell : Avouez. Payez. Nettoyez

102 000 appels envoyés

Manifestations, opérations médiatiques et actions de pression pour la région du delta du Niger. Rendez-vous sur amnesty.org/fr/50/campaigns/stop-corporate-abuse

28 Mai

Clôture de l'action Toast à la liberté !



© Christian Ditsch Amnesty International



© FCAM



© Laurent Ziegler



© Amnesty International (photo: Panithan Kitsakul)

AGISSEZ

Envoyez des tweets pour appeler Shell à nettoyer le delta du Niger (en utilisant #cleanup et #nigerdelta)

Toutes les autres photos © Amnesty International

© Michael Sawyer

ÉCRIRE POUR LES DROITS

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou leur famille. Ils montrent qu'un action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

AGISSEZ MAINTENANT

www.ISAVE LIVES.BE

BAHREÏN : QUATORZE MILITANTS DE L'OPPOSITION

DES MILITANTS DE L'OPPOSITION DERRIÈRE LES BARREAUX



Ebrahim Sharif et son épouse.

À Bahreïn, un tribunal militaire a condamné 14 militants de l'opposition à des peines d'emprisonnement. Ils ont été interpellés dans le sillage de manifestations antigouvernementales, en février et mars 2011. Dans la plupart des cas, des membres des forces de sécurité sont intervenus de nuit, à leur domicile, et les ont emmenés vers un lieu tenu secret où ils ont été détenus pendant des semaines sans contact avec l'extérieur.

Plusieurs des 14 prévenus affirment avoir été torturés au cours d'interrogatoires menés dans les premiers jours de leur détention par des membres de l'Agence nationale de sécurité.

La plupart des charges retenues contre eux étaient vagues ; elles ne pourraient peut-être pas être qualifiées d'infractions dûment reconnues par la loi, aux termes du droit international. Les 14 prévenus ont été jugés lors de procès iniques et condamnés le 22 juin 2011.

Sept de ces militants ont été condamnés à la réclusion à perpétuité. Il s'agit de Hassan Mshaima, Abdelwahab Hussain, Abdulhadi al Khawaja, Abdel Jalil al Singace, Mohammad Habib al Miqdad, Abdel Jalil al Miqdad et Saeed Mirza al Nuri. Quatre autres, Mohammad Hassan Jawwad, Mohammad Ali Ridha Ismail, Abdullah al Mahroos et Abdul Hadi Abdullah Hassan al Mukhodher, ont été condamnés à 15 années d'emprisonnement. Enfin, la peine prononcée contre Ebrahim Sharif et Salah Abdullah Hubail al Khawaja s'élève à cinq ans de prison et celle prononcée contre Al Hur Yousef al Somaikh à deux ans. Une cour d'appel militaire a confirmé leur peine le 28 septembre 2011.

Pour de plus amples informations sur les préoccupations d'Amnesty International au sujet des personnes détenues en Iran, veuillez vous reporter au rapport "We are ordered to crush you": Expanding repression of dissent in Iran, MDE 13/002/2012, à l'adresse www.amnesty.org
Veuillez écrire pour demander la libération immédiate et sans condition d'Ahmad Zeidabadi, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion. Envoyez vos appels au responsable du pouvoir judiciaire :

Shaikh Hamad bin Issa Al Khalifa,
Office of his Majesty
The King, P.O. Box 555, Rita's Palace,
Manama Bahrein

MODÈLE DE LETTRE

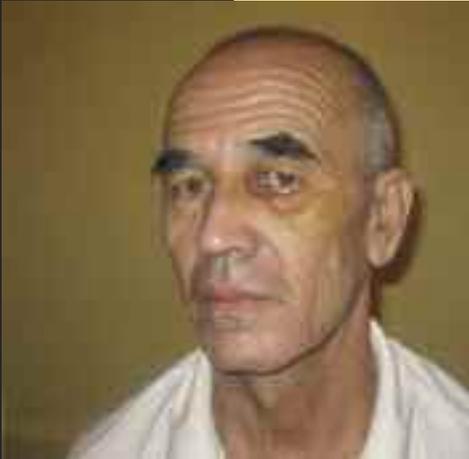
Sire,
Je vous écris en ma qualité de membre d'Amnesty International, organisation politiquement neutre de défense des droits humains. Je me permets de faire appel à votre clémence concernant 14 de vos compatriotes, membres de l'opposition, arrêtés suite aux manifestations qui eurent lieu en février et mars 2011. Torturés suite à leur arrestation, ils ont été condamnés à de très lourdes peines de prison. Il s'agit entre autres et Abdullah Hassan Al Mukhoder de Hassan Mshaima, Abdelwahab, Hussain, Abdulhadi Al Khawaja, Abdel Jalil Al Singace, Mohammad Habib Al Miqdad, et Said Mirza Al Nuri, tous condamnés à

perpétuité, de Mohammad Hasan Jawaq, Mohammad Hali Ridh Ismail, Abdullah Al Mahroos, et Abdul Hadi, condamnés à 15 ans. Ces jugements auraient été confirmés par une cour militaire le 28 septembre 2011. Amnesty insiste pour que ces hommes qui n'ont fait qu'exprimer leurs droits à la liberté d'expression soient rejugés devant un tribunal civil.

J'espère que mon appel ne sera pas vain et vous prie de croire à toute ma considération pour la lourde charge que vous exercez.

KIRGHIZISTAN : AZIMJAN ASKAROV

« ILS NOUS ONT DÉTRUITS. »



© Amnesty International

Azimjan Askarov purge une peine de réclusion à perpétuité dans une cellule souterraine individuelle de la prison n° 47, à Bichkek. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu seulement en raison de ses activités légitimes en faveur des droits humains. En tant que directeur de l'organisation indépendante de défense des droits humains Vozdukh (Air), il réunit des preuves depuis des années sur les mauvais traitements infligés par la police dans la région de Djalal-Abad, dans le sud du Kirghizistan.

Azimjan Askarov a été interpellé le

15 juin 2010, après avoir rassemblé des informations sur les affrontements ayant opposé des groupes ethniques kirghizes et ouzbèkes dans le sud du pays. Il a affirmé avoir été passé à tabac les trois premiers jours de sa détention, pour le forcer à « avouer » le meurtre d'un policier et à accuser d'autres personnes.

Azimjan Askarov a subi d'autres mauvais traitements alors qu'il était incarcéré dans l'attente de son procès et, en août 2010, il a été accusé de différentes infractions allant de la détention de munitions à la complicité de meurtre. Il a démenti toutes ces allégations. En novembre 2010, il a été conduit à l'hôpital après avoir perdu connaissance, des suites des mauvais traitements reçus lors de sa détention.

En juin 2011, il a déclaré à Amnesty International, qui lui a rendu visite en prison :

« Je ne devrais pas être ici. Ils ont pris tout ce qui nous était cher, à ma femme et moi... Ils ont saccagé notre jolie maison et détruit notre jardin... Ils ont incendié mon bureau. Ils ont tellement battu mon frère qu'il est maintenant handicapé ; ma femme est malade et mes fils se cachent. Ils nous ont détruits. »

En décembre 2011, la Cour suprême a confirmé

la peine de réclusion à perpétuité d'Azimjan Askarov. Amnesty International s'inquiète de son mauvais état de santé et du fait qu'aucun soin médical approprié ne lui ait été prodigué.

Écrivez pour demander la libération immédiate et sans condition du défenseur des droits humains Azimjan Askarov, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion. Envoyez vos appels à :

**Almazbek, Président,
Government House. Bishek 720003.
Kirghistan.**

**Fax : +996 312625012
Formule d'appel : Monsieur le Président,**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,
C'est en ma qualité de membre d'Amnesty International que je vous écris. Il s'agit, comme vous le savez d'une organisation de défense des droits humains dans le monde et c'est justement pour avoir défendu les droits humains dans son propre pays et notamment le droit des minorités ethniques kirghizes et ouzbèkes que votre compatriote Azimjan Askarov est en prison. Il a subi à maintes reprises des mauvais traitements qui ont mis sa vie en danger. Sa fa-

mille non plus n'a pas été épargnée. En décembre 2011, la Cour Suprême a confirmé sa peine de réclusion à perpétuité.

Amnesty considère Monsieur Askarov comme un prisonnier d'opinion et demande sa libération.

Croyez, Monsieur le Président, à ma plus haute considération.

MAURITANIE : 14 PRISONNIERS

DES PRISONNIERS ENLEVÉS DANS LEURS CELLULES

Dans la nuit du 23 au 24 mai 2011, des membres des forces de sécurité sont venus chercher 14 prisonniers dans leur cellule de la prison centrale de Nouakchott. Personne ne les a revus depuis. « Des membres des forces de sécurité sont venus à 3 heures du matin ; leurs visages étaient dissimulés et ils avaient une liste. Ils lisaient les noms un à un [...] et demandaient aux détenus de venir avec eux. Personne ne savait ce qui se passait », a raconté un codétenu.

Certaines des personnes enlevées avaient été condamnées à mort, et d'autres purgeaient des peines allant de cinq à 15 ans d'emprisonnement. Amnesty International avait rencontré la plupart de ces prisonniers avant leur enlèvement et avait noté qu'ils avaient subi des tortures ou d'autres mauvais traitements dans les premiers jours de leur détention.

En juin 2011, leurs effets personnels, notamment des livres, des couvertures et des vêtements,

ont été renvoyés à leurs proches sans aucune explication. En novembre 2011, le ministre de la Justice a informé une délégation d'Amnesty International que ces hommes avaient été isolés « pour des raisons de sécurité ». Aucune autre information n'a été fournie concernant l'endroit où ils se trouvent.

Dans vos lettres, demandez que soit révélé l'endroit où se trouvent les 14 hommes déplacés de la prison centrale de Nouakchott vers un lieu tenu secret le 23 mai 2011. Ces hommes sont : El Khadim Ould Semane, Sidi Ould Sidna, Mohamed Ould Chabarnou, Maarouf Ould Haïba, Mohamed Abdellahi Ould Ahmednah Ould Mohamed Salem, Mohamed Ould Abdou, Abderrahmane Ould Areda, Mohamed Ould Chbih, Amar Ould Mohamed Saleh, Taghi Ould Youssouf, Salem Ould Hemmod, Tiyebe Ould Saleck, Mohamed Mahmoud Ould Sebty dit

Dahoud Sebty et Mohamed Khaled. Insistez pour qu'ils puissent voir leur famille, consulter leur avocat et recevoir des soins médicaux.

Envoyez vos appels à :

**GÉNÉRAL MOHAMED OULD ABDEL AZIZ
Président de la République Islamique de
Mauritanie.
BP 184 Nouakchott.
Mauritanie.**

**Fax : +222 45259801
Formule d'appel : Monsieur le Président,**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Président,
Je vous écris au nom d'Amnesty International, organisation politiquement neutre de défense des droits humains dans le monde. Nous avons appris la disparition de 14 prisonniers, dans la nuit du 23 au 24 mai 2011, exécutée par des membres des forces de sécurité. Personne ne les a revus depuis et leurs affaires ont été rendues à leurs familles. Amnesty connaissait ces prisonniers avant leur enlèvement et avait noté qu'ils avaient subi des tortures. En novembre

2011 le ministre de la justice a informé des membres d'Amnesty qu'ils avaient été déplacés pour "raisons de sécurité". Nous vous demandons de bien vouloir nous informer, ainsi que leurs familles, du lieu où ils se trouvent actuellement.

Croyez, Monsieur le Président, à toute ma considération.

UN
CYBERMILITANT
EMPRISONNÉ



© Amnesty International

Le militant en faveur de la démocratie Nguyen Van Ly purge actuellement une peine de huit ans d'emprisonnement pour « propagande contre la République socialiste du Viêt-Nam ». Ce prêtre catholique a également été condamné à cinq années d'assignation à domicile, à effectuer à l'expiration de sa peine d'emprisonnement. Lors de son procès, en mars 2007, il n'a pas bénéficié de l'assistance d'un avocat, et des gardes l'ont malmené et lui ont mis un bâillon pendant l'audience. À l'issue de ce procès, des peines d'emprisonnement, soit avec sursis, soit assorties d'une assignation à domicile à l'expiration de la peine, ont été prononcées à l'encontre de quatre autres personnes.

Le père Ly était notamment accusé de participation à des organisations politiques interdites et au cybermouvement démocratique Bloc 8406, dont il est le co-

fondateur. Lui et ses quatre coaccusés ont par ailleurs publié un journal dissident, Tu Do Ngon Luan (Liberté et démocratie). Depuis la fin des années 1970, le père Ly a passé une quinzaine d'années derrière les barreaux en raison de son travail de défense des droits humains et de sa critique de la politique du régime en matière religieuse. Amnesty International l'a adopté comme prisonnier d'opinion pour la première fois en 1983.

En mars 2010, le père Ly a été remis en liberté à titre provisoire afin de pouvoir recevoir des soins à la suite d'un accident vasculaire cérébral qui l'avait laissé hémiparétique. On lui avait également diagnostiqué une tumeur au cerveau. Il a été renvoyé à la prison de Ba Sao (province de Ha Nam) en juillet 2011, malgré son état de santé toujours préoccupant. Les autorités l'accusaient d'avoir distribué des tracts hostiles au gouvernement pendant sa période de liberté. Depuis son retour en prison, le père Ly a effectué plusieurs grèves de la faim pour protester contre sa détention.

Dans vos lettres, demandez la libération immédiate et sans condition de Nguyen Van Ly. Soulignez qu'Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique ses droits à la liberté d'expression et d'association. Demandez qu'il reçoive pendant sa détention les soins médicaux nécessités par son état de santé. Envoyez vos appels au ministre des Affaires étrangères :

Minister of Foreign Affairs
Pham Binh Minh
Ministry of Foreign Affairs
1 Ton That Dam
Ha Noi
Viêt-Nam

Fax : +844 3825 9205
Courriel : bc.mfa@mofa.gov.vn

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,
Sensibilisé-e par Amnesty International, je suis profondément préoccupé-e par la situation de Nguyen Van Ly. Il purge actuellement une peine de huit ans d'emprisonnement pour « propagande contre la République socialiste du Viêt-Nam ».

C'est en ma qualité de membre d'Amnesty que j'appelle les autorités vietnamiennes à libérer immédiatement et sans condition Nguyen Van Ly. De plus, je tiens à souligner qu'Amnesty International le consi-

dère comme un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement ses droits à la liberté d'expression et d'association.

Enfin, je prie instamment les autorités de lui permettre de bénéficier pendant sa détention des soins médicaux nécessités par son état de santé.

Je vous remercie d'avance pour l'intérêt que vous porterez à ma requête et vous prie d'agréer mes salutations les plus respectueuses.

CHINE

LA LIBERTÉ
D'EXPRESSION
DOIT ÊTRE
RESPECTÉE EN
CHINE



INFORMATIONS EN PAGE 6

Photo : Manifestation, en février 2011, devant le Bureau de liaison du gouvernement central à Hong Kong. En réaction aux appels à manifester diffusés en ligne, inspirés des événements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les autorités chinoises ont arrêté des dizaines de militants. © AP Photo/Vincent Yu

Envoyez vos appels à :

Premier
WEN Jiabao Guojia Zongli
The State Council General Office
2 Fuyoujie, Xichengqu
Beijingshi 100017
République populaire de Chine

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,
La Constitution chinoise et le droit international garantissent les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Pourtant, chaque année, des centaines de personnes sont arrêtées en Chine pour avoir exercé pacifiquement ces droits. Certaines sont jugées et emprisonnées pour « menace contre la sécurité de l'État » au titre de lois pénales à la formulation vague qui sont devenues des instruments servant à faire taire les détracteurs et les militants. Certaines manifestations sont réprimées avec une force excessive, voire meurtrière.

Je vous exhorte à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour ga-

rantir la liberté d'expression, d'association et de réunion en Chine. Lors des opérations de maintien de l'ordre durant des manifestations, les agents des forces de l'ordre doivent agir avec modération et n'utiliser leurs armes à feu qu'en dernier recours et que lorsque cela est absolument nécessaire pour protéger des vies.

Je vous demande également instamment de veiller au respect des normes internationales d'équité des procès en Chine, dans la législation comme dans la pratique.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

ARRÊTÉ, ENCHAÎNÉ ET ROUÉ DE COUPS



© Comité interrégional contre la torture, COPYRIGHT, 2009

Le 1^{er} décembre 2009, des hommes en uniforme noir qui affirmaient être des policiers sont venus enlever Islam Oumarpachaïev à son domicile familial de Grozny. Son enlèvement est survenu peu de temps après qu'il eut publié sur un forum de discussion sur Internet, via son téléphone portable, un commentaire laissant transparaître sa colère au sujet de la police tchétchène. Sa famille n'a jamais été informée de l'endroit où il se trouvait jusqu'à sa libération, quatre mois plus tard, le 2 avril 2010.

Après l'enlèvement d'Islam Oumarpachaïev, on lui a montré une copie du message qu'il avait publié sur Internet et on lui a demandé s'il entretenait des liens avec des groupes armés tchétchènes. Il aurait été battu au cours des interrogatoires et a passé trois mois et demi enchaîné à un radiateur, subissant des mauvais traitements et recevant des menaces. Il pense avoir été enfermé dans le sous-sol d'un bâtiment appartenant aux forces de police

antiémeutes tchétchènes, l'OMON (détachement de la police chargé des opérations spéciales).

Il a été libéré après que des mesures provisoires eurent été demandées par la Cour européenne des droits de l'homme. Le Comité interrégional contre la torture, organisation russe de défense des droits humains basée à Nijni Novgorod, avait introduit une requête en son nom auprès de la Cour. Depuis sa libération, Islam Oumarpachaïev et sa famille ont été contraints de se réinstaller hors de Tchétchénie, pour des raisons de sécurité. Des membres de l'équipe chargée de l'enquête ont également reçu des menaces de policiers tchétchènes impliqués dans cette affaire.

Dans vos lettres, vous saluerez le travail actuellement mené sur le cas d'Islam Oumarpachaïev par le Comité d'enquête de la Fédération de Russie. Exprimez votre inquiétude concernant la possibilité pour l'équipe d'enquêteurs de mener à bien son travail

librement et sans subir d'intimidations et demandez que les personnes enquêtant sur le cas d'Islam Oumarpachaïev et les membres de son équipe juridique bénéficient d'une protection suffisante. Demandez instamment que tous les responsables de son enlèvement, de sa détention illégale et des mauvais traitements qu'il a subis soient identifiés et traduits en justice. Envoyez vos appels au responsable du Comité d'enquête :

**Aleksandr Ivanovich Bastrykin
Investigation Committee of the Russian Federation
Tekhnicheskii pereulok, dom 2
105005 Moscow
Fédération de Russie
Fax : +7499 2659077 ou +7499 2659775
Formule d'appel : Monsieur**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur,
Je me permets de vous faire part de ma vive préoccupation concernant Mr. Islam Oumarpachaïev enlevé de son domicile de Grozny, le 1^{er} décembre 2009, par des hommes se disant des policiers et détenu ensuite durant quatre mois tout à fait illégalement. Cet enlèvement a eu lieu peu après qu'il ait publié sur Internet des commentaires exprimant sa colère contre la police tchétchène. Durant les interrogatoires auxquels il a été soumis, il a été battu, et durant trois mois et demi il est resté enchaîné à un radiateur.

C'est avec satisfaction que j'ai appris l'ouverture d'une en-

quête sur son cas par le Comité d'investigation de la Fédération de Russie. Toutefois, je suis inquiète du fait que les membres de l'équipe chargés de cette enquête aient reçu des menaces de policiers tchétchènes impliqués dans cette affaire. Je vous demande instamment de veiller à prendre les mesures nécessaires pour que les enquêteurs reçoivent une protection suffisante.

Je vous demande également que les responsables de la détention illégale de Mr. Oumarpachaïev soient identifiés et traduits en justice.

Je vous remercie d'examiner ma requête avec bienveillance et vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de toute ma considération.

SYRIE : ANAS AL SHOGRE

RISQUE DE TORTURE POUR UN MILITANT



© www.kosoof.com

Anas al Shogre (ou al Shogri), 23 ans, est détenu au secret depuis le 14 mai 2011. Amnesty International a appris par certaines sources qu'il était en mauvaise santé. L'organisation craint qu'il n'ait été torturé en détention.

Anas al Shogre a été la première personne à lancer un appel à manifester contre le gouvernement dans la ville syrienne de Baniyas. Le 18 mars 2011, il a pris la parole dans la mosquée après la prière : « Que tous ceux qui veulent réclamer la liberté se joignent à nous. Que tous ceux qui ne le veulent pas rentrent chez eux. Moi, je descends dans la rue, même si je dois me retrouver seul. » Les gens l'ont suivi et cela a été le début des manifestations à Baniyas. Les autorités syriennes affirment qu'Anas al Shogre est un terroriste à la tête d'un groupe armé. Sa famille et les militants des droits humains dans sa région pensent, quant à eux, que le jeune

homme a été arrêté parce qu'il a pris la tête de manifestations, pourtant pacifiques, et qu'il a communiqué à la presse, notamment au service en langue arabe de la BBC, des informations sur les violations des droits humains commises à Baniyas.

La famille d'Anas al Shogre a su par d'anciens prisonniers qu'il avait été détenu dans les locaux de la Sécurité militaire de la ville de Tartous, avant d'être transféré dans un service de la Sécurité de l'État (sous la tutelle du ministère de l'Intérieur) à Damas. Un homme qui était détenu à la Sécurité militaire raconte qu'il a entendu Anas al Shogre hurler : « Je ne veux pas vivre, laissez-moi mourir ! », ce qui donne à craindre qu'il ait été torturé. La torture et les autres formes de mauvais traitements sont extrêmement répandues en Syrie. Selon une source fiable, Anas al Shogre ne va pas bien et a beaucoup maigri. On n'en sait pas plus sur son sort. Les autorités ont refusé de confirmer où il était détenu et n'ont pas communiqué non plus les raisons précises de son arrestation.

Dans vos lettres, demandez qu'Anas al Shogre soit remis en liberté immédiatement et sans condition, ou qu'il soit inculpé d'une infraction prévue par la loi et jugé dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité. Envoyez vos appels au ministre de l'Intérieur :

**Minister of Interior
His Excellency Major General Mohamad Ibrahim al-Shaar
Ministry of Interior
'Abd al-Rahman Shahbandar Street
Damascus
République arabe syrienne
Fax : +963 112119578 (merci de vous montrer persévérant)
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Ministre,**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,
J'ai appris avec une vive inquiétude l'arrestation et la détention au secret depuis le 4 mai 2011 de Mr. Anas Al Shogre. Il serait détenu actuellement dans un service de la Sécurité d'Etat et aurait été torturé. Les raisons précises de sa détention n'ont pas été communiquées. En fait, ce jeune homme de 23 ans avait participé activement à l'organisation d'une manifestation pacifique à Banyas. Le 18 mars, il avait pris la parole dans la mosquée réclamant plus de libertés. C'est à la suite de cela qu'il semble avoir été accusé d'être un terroriste à la tête d'un groupe armé.

En tant que membre/sympathisant d'Amnesty International, je considère que Mr. Anas Al Shogre est un prisonnier d'opinion détenu uniquement pour avoir exercé de manière pacifique son droit à la liberté d'expression. Je vous demande instamment sa libération immédiate ou s'il est inculpé d'une infraction prévue par la loi, qu'il soit jugé dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales d'équité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

BONNES NOUVELLES ET FAITS NOUVEAUX

MAIKEL NABIL SANAD



Le prisonnier d'opinion Maikel Nabil Sanad (Appels mondiaux, janvier-février 2012) a été libéré le 24 janvier. Il avait été emprisonné en avril 2011 pour avoir critiqué les

autorités militaires égyptiennes sur son blog et sur Facebook et pour avoir refusé la conscription. Il a été jugé deux fois par un tribunal militaire, en avril puis en décembre.

Il a déclaré à Amnesty International :

« Pendant les 10 derniers mois, j'ai rêvé du jour [où je serais] à nouveau avec mes amis, place Tahrir... C'est le passage à un niveau supérieur et le début d'une nouvelle ère dans la lutte pour nos droits en Égypte. »

« Je suis très reconnaissant envers Amnesty pour tous les efforts mis en œuvre pour me rendre la liberté, et je veux que [vous sachiez] que je recevais des centaines de lettres de membres du monde entier. Ces lettres m'ont aidé à poursuivre ma lutte contre le conseil militaire d'Égypte. Voici ce que je vous réponds : vous m'avez aidé à tenir jusqu'à ce jour, vous m'avez aidé à être meilleur, et je vous dis merci. »

LIBÉRATION DE JEUNES MILITANTS SOUDANAIS

Six membres du mouvement étudiant Girifna ont été libérés de la prison de Kober, à Khartoum. Amar Dirar, Nagi Musa, Gazi Eltayeb, Mohamed Mahjoub, Sharif Kamal et Omar Hamid avaient été arrêtés le 25 janvier 2012 après avoir participé à un forum public organisé par Girifna. Ce rassemblement avait pour objet de commémorer le massacre de membres de l'ethnie béja, perpétré en 2005 à Port-Soudan, et de débattre de la situation des droits humains dans l'est du Soudan. Des proches de certains des étudiants ont envoyé leurs remerciements aux membres de notre Réseau Actions urgentes, qui avait lancé des appels pour leur libération.

De nombreux militants sont toujours en état d'arrestation, détenus au secret, torturés et autrement maltraités aux mains des autorités soudanaises. Amnesty International continue de surveiller la situation et fait campagne pour que les droits fondamentaux des militants soient respectés.



AMNESTY INTERNATIONAL – RAPPORT 2012 LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

En cette année de troubles, de transition et de conflits, trop de personnes sont encore privées de leurs droits les plus élémentaires. Alors que s'amplifient les appels réclamant une meilleure gouvernance et un plus grand respect des droits humains, le présent rapport montre que le moment est venu pour les dirigeants du monde de relever le défi.

Le *Rapport 2012* d'Amnesty International rend compte de la situation des droits humains en 2011 dans 155 pays et territoires. Pour la première fois, il est aussi disponible sur Kindle.



Pour le consulter ou pour le commander en ligne,
rendez-vous sur www.amnesty.be/rapportannuel



Des journalistes interviewent l'artiste militant Ai Weiwei devant chez lui, à Pékin (Chine), après sa libération le 22 juin 2011. Ai Weiwei est l'une des nombreuses personnalités qui ont marqué l'année 2011.

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

www.amnesty.be

Veuillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://www.amnesty.be/membres>

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS AU INFORMÉS!

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ «AUF»
AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message "AUF" au numéro "3313".
 - La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
 - Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
 - Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
 - Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
 - **Pour se désabonner** : envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
 - **Coût** :
 - Activation et abonnement : gratuit.
 - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
 - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.
- Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY
INTERNATIONAL

